

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

NEXANS

EXERCICE 2020

1.1. Comptes consolidés	2
1.1.1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	2
1.1.2. ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	3
1.1.3. BILAN CONSOLIDE	4
1.1.4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
1.1.5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	7
1.1.6. NOTES ANNEXES	8

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

1.1. Comptes consolidés

1.1.1. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2020	2019
CHIFFRE D'AFFAIRES NET (1)	1.E.a, 3 et 4	5 979	6 735
Coût des ventes		(5 324)	(5 949)
MARGE BRUTE		654	786
Charges administratives et commerciales		(385)	(442)
Frais de R&D		(77)	(94)
MARGE OPÉRATIONNELLE (2)	1.E.b et 3	193	249
Effet Stock Outil (3)	1.E.c	42	(11)
Autres produits et charges opérationnels (4)	6, 7 et 8	120	2
Coûts de réorganisation	22.B	(107)	(251)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées		(2)	(0)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1.E.d	246	(11)
Coût de l'endettement financier (net) (5)	1.E.e	(43)	(38)
Autres produits et charges financiers	1.E.e et 9	(11)	(24)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		192	(73)
Impôts sur les bénéfices	10	(111)	(44)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		80	(118)
Résultat net des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		80	(118)
dont part du Groupe		78	(122)
dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle		2	5
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)	11		
- résultat de base par action		1,80	(2,81)
- résultat dilué par action		1,76	(2,81)

(1) Le chiffre d'affaires à prix métaux constants calculé avec des cours de référence n'est désormais plus présenté au sein du compte de résultat mais reste présenté dans l'information sectorielle en **Note 3** et est utilisé dans le rapport d'activité Partie 2.1.

Ce chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants est utilisé par le Groupe dans son suivi de la performance opérationnelle pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité (le coût des ventes étant retraité de la même manière). A compter du 1^{er} janvier 2020, ce cours de référence est fixé à 5 000 euros par tonne pour le cuivre contre 1 500 euros en 2019 et au cours des années précédentes. Le cours de référence de l'aluminium est fixé à 1 200 euros par tonne pour l'aluminium, inchangé entre 2019 et 2020.

(2) La marge opérationnelle est un des indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe voir **Note 1.E.b**.

(3) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré.

(4) Comme détaillé en **Notes 6, 7 et 8**, sur l'exercice 2020, les autres produits et charges opérationnels incluent notamment des produits de cession de 142 millions d'euros, ainsi qu'une charge de 21 millions d'euros de dépréciation d'actifs nets.

(5) Sur l'exercice 2020, les produits financiers représentent 3 millions d'euros (4 millions d'euros en 2019).

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

1.1.2. État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2020	2019
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		80	(118)
Éléments recyclables		(80)	64
- dont différences de conversion		(105)	21
- dont couverture de flux de trésorerie	25	25	43
Impôts sur éléments recyclables	10.C	(8)	(11)
Éléments non recyclables		6	(32)
- dont gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	21.B	6	(31)
- dont actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	(1)
- dont quote-part des entreprises associées dans les éléments non recyclables du résultat global		-	-
Impôts sur éléments non-recyclables	10	(0)	8
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		(82)	29
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		(1)	(88)
- dont part Groupe		(2)	(93)
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		1	5

1.1.3. Bilan consolidé

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Notes	2020	2019
ACTIF			
Goodwill	7	232	242
Immobilisations incorporelles	12	115	126
Immobilisations corporelles	13	1 346	1 382
Participations dans les entreprises associées	14	32	37
Impôts différés actifs	10.D	115	175
Autres actifs non courants	15	102	92
ACTIFS NON COURANTS		1 942	2 053
Stocks et en-cours	16	937	1 113
Actifs sur contrats	4	94	69
Clients et comptes rattachés	17	829	1 015
Instruments dérivés (courant)	25	86	40
Autres actifs courants	18	201	186
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23.A	1 142	642
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente		0	0
ACTIFS COURANTS		3 288	3 065
TOTAL DES ACTIFS		5 230	5 117

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Notes	2020	2019
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital, primes, résultat et réserves		1 258	1 167
Autres composantes des capitaux propres		(42)	42
Capitaux propres - part du Groupe		1 216	1 209
Intérêts ne donnant pas le contrôle		40	42
CAPITAUX PROPRES	20	1 256	1 251
Provisions pour retraite et engagements assimilés	21	350	373
Provisions (non courant)	22	78	106
Dettes financières (non courant)	23	684	923
Instruments dérivés (non courant)	25	0	7
Impôts différés passifs	10.D	133	118
PASSIFS NON COURANTS		1 246	1 527
Provisions (courant)	22	122	191
Dettes financières (courant)	23	636	190
Passifs sur contrats	4	364	256
Instruments dérivés (courant)	25	46	33
Fournisseurs et comptes rattachés	24	1 213	1 319
Autres passifs courants	24	349	350
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente		0	0
PASSIFS COURANTS		2 729	2 339
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		5 230	5 117

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

1.1.4. Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation (3)	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et Réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
1er janvier 2019	43 371 996	44	1 606	(8)	(309)	(36)	22	1 319	42	1 361
Résultat net	-	-	-	-	(122)	-	-	(122)	5	(118)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(24)	33	21	29	-	29
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	-	-	(146)	33	21	(93)	5	(88)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(13)	-	-	(13)	(2)	(15)
(Acquisition) / Cession d'actions propres	77 839	-	-	3	(3)	-	-	-	-	-
Plans d'actions réservés au personnel :										
- Valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	6	-	-	6	-	6
- Sommes reçues de l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	(13)	-	4	(9)	(3)	(12)
Autres	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(1)
31 Décembre 2019	43 449 835	44	1 606	(5)	(479)	(4)	47	1 209	42	1 251
Résultat net	-	-	-	-	78	-	-	78	2	80
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	6	19	(105)	(80)	(1)	(82)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	-	-	84	19	(105)	(2)	1	(1)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)
Programme de rachat d'actions	(350 314)	-	-	(10)	-	-	-	(10)	-	(10)
Annulation d'actions propres	-	(0)	(9)	10	-	-	-	-	-	-
(Acquisition) / Cession d'actions propres	49 330	-	-	2	(2)	-	-	-	-	-
Plans d'actions réservés au personnel :										
- Valeur des services rendus par le personnel (1)	-	-	-	-	3	-	-	3	-	3
- Sommes reçues de l'émission d'actions (2)	499 621	0	16	-	-	-	-	17	-	17
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	(4)	-	2	(2)	-	(2)
31 Décembre 2020	43 648 472	44	1 614	(3)	(397)	15	(56)	1 216	40	1 256

(1) Y compris une charge de 1 million d'euros liée au plan Act 2020.

(2) Dont impact Act 2020 suite au règlement-livraison des actions qui a eu lieu le 13 novembre 2020 (voir Note 20.F).

(3) Au 31 décembre 2020, le nombre d'actions en circulation correspond aux 43 755 627 actions émises diminuées des 107 155 actions propres détenues.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

1.1.5. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2020	2019
Résultat net		80	(118)
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y compris goodwill)	7, 12 et 13	175	151
Coût de l'endettement financier (brut)		46	43
Effet Stock Outil (1)		(42)	11
Charge/(produit) d'impôts exigible et différés	10	111	44
Plus ou moins-value de cessions d'actifs	8	(142)	(7)
Autres retraitements (2)		(94)	135
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS (3)		136	260
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement	19	362	56
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		4	19
Impôts versés		(46)	(36)
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS		320	40
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		456	300
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		16	12
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	12, 13	(225)	(238)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme (4)		(42)	(1)
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise		(2)	(1)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée		155	(1)
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		(99)	(228)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT		356	71
Émissions (remboursements) d'emprunts	23	218	(261)
- dont le remboursement de l'OCEANE 2016-2019		-	(269)
- dont la souscription du prêt garanti par l'Etat		279	-
Augmentations (réductions) de capital en espèces	20	7	-
Intérêts financiers versés		(45)	(52)
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		(7)	(5)
Dividendes payés		(4)	(15)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		169	(332)
Incidence des variations des taux de change		(19)	(0)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		507	(260)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	23.A	626	886
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	23.A	1 133	626
- dont Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif		1 142	642
- dont Concours bancaires courants – Passif		(9)	(16)

(1) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie (voir Note 1.E.c).

(2) Les autres retraitements en 2020 comprennent principalement la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour retraite, réorganisations et comportement anti-concurrentiel) pour -98 millions d'euros (103 millions d'euros en 2019) et la prise en compte de l'effet de trésorerie des dérivés de couverture pour -7 millions d'euros (13 millions d'euros en 2019) ainsi que l'annulation de la charge relative aux paiements en actions pour 3 millions d'euros (6 millions d'euros en 2019).

(3) Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « Cash-flow opérationnel » qui s'obtient après réintégration des décaissements liés aux réorganisations (170 millions d'euros en 2020 et 129 millions d'euros en 2019) et déduction des impôts versés.

(4) En 2020, cette ligne comprend 39 M€ de reclassement en actifs financiers court terme des dépôts bancaires de l'entité libanaise du Groupe détenus dans des banques libanaises, conformément à la norme IAS 7.

1.1.6. Notes annexes

NOTE 1. Principes comptables.....	9
NOTE 2. Principaux événements	24
NOTE 3. Segments opérationnels	26
NOTE 4. Revenu sur contrats conclus avec les clients.....	28
NOTE 5. Frais de personnel et effectifs	30
NOTE 6. Autres produits et charges opérationnels	30
NOTE 7. Dépréciations d'actifs nets	30
NOTE 8. Plus et moins-values de cessions d'actifs.....	33
NOTE 9. Autres produits et charges financiers	33
NOTE 10. Impôts sur les bénéfices	34
NOTE 11. Résultat par action	37
NOTE 12. Immobilisations incorporelles.....	37
NOTE 13. Immobilisations corporelles.....	38
NOTE 14. Participations dans les entreprises associées - Informations financières résumées	38
NOTE 15. Autres actifs non courants	39
NOTE 16. Stocks et en-cours de production industrielle.....	40
NOTE 17. Clients et comptes rattachés	40
NOTE 18. Autres actifs courants.....	41
NOTE 19. Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement.....	41
NOTE 20. CAPITAUX PROPRES.....	42
NOTE 21. Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme ..	44
NOTE 22. Provisions	49
NOTE 23. Endettement net	51
NOTE 24. Dettes fournisseurs et autres passifs courants.....	55
NOTE 25. Instruments dérivés.....	55
NOTE 26. Risques financiers	56
NOTE 27. Informations complémentaires sur les instruments financiers.....	67
NOTE 28. Transactions avec les parties liées	69
NOTE 29. Passifs éventuels, litiges	71
NOTE 30. Engagements hors bilan	74
NOTE 31. Liste des principales sociétés consolidées	77
NOTE 32. Honoraires des commissaires aux comptes	79
NOTE 33. Événements postérieurs à la clôture	79

NOTE 1. Principes comptables

A. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Nexans (la Société) est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège dans l'immeuble Le Vinci, 4 allée de l'Arche, 92400 Courbevoie, France.

Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des différents totaux ou variations. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 février 2021 et ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en première convocation le 12 mai 2021.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des exercices présentés.

Bases de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2020.

Le Groupe a appliqué l'ensemble des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Amendements aux références du Cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
- Amendements à IFRS 3 « Définition d'une activité » ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition de la matérialité » ;
- Amendement à IFRS 16 : Allègements de loyers liés à la Covid-19 ;

Ces publications n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, l'analyse par le Groupe des conséquences des décisions de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur l'appréciation des durées de location dans le cadre de l'application d'IFRS 16 a été finalisée au cours de l'exercice 2020. Les impacts sur les états financiers du Groupe sont non matériels.

Le Groupe a appliqué au cours de l'exercice le volet couverture d'IFRS 9, sans incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

L'IASB n'a pas publié de normes, amendements ou interprétations adoptés par l'Union européenne et non encore applicables.

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne et potentiellement applicables au Groupe :

- Améliorations annuelles des normes IFRS (2018-2020) comprenant IFRS 9 « Inclusion des honoraires dans le critère des 10% relatif à la décomptabilisation de passifs financiers » ;
- Amendements à IAS 1 sur le classement des passifs en tant que passifs courants et non courants ;
- Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles - Produit antérieur à l'utilisation prévue » ;
- Amendements à IAS 39, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 16 « Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2 » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».

Le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs dans les états financiers à l'application de ces éléments.

Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact significatif tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés annuels, la Direction a tenu compte dans ses appréciations des conséquences liées à la pandémie de la Covid-19, en dépit des incertitudes sur son évolution et sur le futur de la crise qui en résulte. Ces conséquences sont décrites dans la **Note 2** et sont prises en compte le cas échéant dans les estimations décrites ci-après.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations font l'objet de développements dans les notes spécifiques à ces postes lorsque nécessaire et portent sur les éléments suivants :

- Valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles ou *goodwill* et détermination des groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) au niveau desquels les *goodwill* sont testés (voir **Note 1.F.a**, **Note 1.F.b**, **Note 1.F.c** et **Note 7**) ;
- Reconnaissance et recouvrabilité des actifs d'impôts différés relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 1.E.f** et **Note 10.E**) ;
- Marges à terminaison et pourcentage d'avancement sur les contrats à long terme (voir **Note 1.E.a**) ;
- Évaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 1.F.j** et **Note 21**) ;
- Provisions et passifs éventuels (voir **Note 1.F.k**, **Note 22** et **Note 29**) ;
- Valorisation des instruments dérivés et qualification en couverture de flux futurs de trésorerie (voir **Note 1.F.n** et **Note 25**) ;
- Durées de location en ce qui concerne les périodes optionnelles des contrats immobiliers (voir **Note 1.F.m**).

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles sont réexaminées de façon continue. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs, qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe Nexans, soient différents des valeurs actuellement estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est pris en compte au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

B. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société Nexans, des filiales contrôlées et des sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture.

Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère. Des ajustements sont apportés pour harmoniser les différences de méthodes qui peuvent exister.

Les filiales (sociétés contrôlées par Nexans) sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

La mise en équivalence s'applique à toute entreprise associée dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. Elle est présumée lorsque la participation directe ou indirecte du Groupe est supérieure à 20 %.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas, après prise en compte des situations de présomption précisées dans les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 révisée. La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence est présentée dans la **Note 31**.

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes correspondants, sont éliminés en consolidation.

C. MÉTHODES DE CONVERSION

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe est l'euro. En conséquence :

- Les bilans des activités du Groupe situées à l'étranger, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euros au taux de change à la date de clôture ;
- Le compte de résultat de ces activités à l'étranger est converti au taux de change moyen de l'exercice. Ce taux de change moyen est considéré comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes.

La différence de conversion qui en résulte est inscrite parmi les autres éléments du résultat global au poste « Différences de conversion ». La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

En 2020, l'économie du Liban est considérée comme hyper-inflationniste au sens de la norme IAS 29. Néanmoins, les activités du Groupe dans ce pays étant essentiellement réalisées en dollar américain, aucun retraitement n'est effectué dans les comptes du Groupe.

Aucune des filiales du Groupe n'a fait l'objet d'un traitement spécifique pour hyper-inflation au sens de la norme IAS 29 depuis 2006.

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Lorsque les transactions libellées en devises sont couvertes et que cette couverture est documentée d'un point de vue comptable, le gain ou la perte sur la part spot du dérivé correspondant affecte directement l'élément couvert de façon à ce que la transaction ressorte, dans son ensemble, au taux de couverture dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères », les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture, à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en résultat financier sauf s'ils font partie de l'investissement net dans une activité étrangère au sens de la norme IAS 21 auquel cas les écarts de conversion sont directement inscrits parmi les autres éléments du résultat global au sein des « Différences de conversion ».

Les instruments dérivés sur devises sont évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits en **Note 1.F.n.**

D. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les actifs, passifs et passifs éventuels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise sont enregistrés et évalués à la juste valeur selon la méthode de l'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit sauf exception évaluer toute part d'intérêts ne donnant pas le contrôle soit à sa juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise évalué à la juste valeur à la date de l'acquisition. Dans ce dernier cas, il n'y a pas de comptabilisation d'un goodwill au titre des intérêts ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill partiel).

Le goodwill déterminé à date de prise de contrôle correspond donc sur ces bases à la différence entre :

- Le prix d'acquisition, évalué généralement à sa juste valeur à la date d'acquisition, augmenté du montant des intérêts ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, évalués selon les modalités décrites ci-dessus, ainsi que, pour un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- Le solde net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables évalués conformément à IFRS 3 à la date d'acquisition.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises en intégrant les éventuels « ajustements de période d'évaluation ». Ces derniers sont notamment liés à des informations complémentaires que l'acquéreur a obtenues après la date d'acquisition à propos de faits et circonstances qui existaient à cette date.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur à date d'acquisition calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés et des dettes contractées par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur. Les compléments de prix éventuels à la date d'acquisition sont pris en compte de façon systématique dans cette évaluation initiale de la contrepartie transférée, sur la base d'un scénario probabilisé. Les éventuelles variations de juste valeur de la contrepartie transférée que l'acquéreur comptabiliserait après la date d'acquisition et qui ne correspondraient pas aux ajustements de période d'évaluation évoqués ci-dessus, tels que la réalisation d'un objectif de résultat différent des anticipations initiales, sont principalement comptabilisées comme suit :

- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée, qui est classée en instrument de capitaux propres, ne doit pas être réévaluée et son règlement ultérieur doit être comptabilisé en capitaux propres lorsqu'il intervient ;
- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée, qui est classée comme un actif ou un passif répondant à la définition d'un instrument financier dans le champ d'application d'IFRS 9, doit être comptabilisée en résultat (notamment l'impact de la désactualisation), ou en autres éléments du résultat global, selon le cas.

Le Groupe comptabilise les frais connexes à l'acquisition d'une filiale en charges sur les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus. Dans le cas d'émission d'instruments de capitaux propres ou de transactions liées aux dettes financières relatives à l'acquisition d'une filiale, les coûts annexes sont affectés respectivement aux capitaux propres ou aux dettes financières conformément à IFRS 9 et IAS 32.

E. ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

a. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net représente les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe au titre des contreparties promises dans les contrats conclus avec des clients. Il correspond au chiffre d'affaires net à prix métal courant dans la **Note 3** sur les segments opérationnels.

Les activités principales du Groupe comprennent la vente de câbles produits dans les usines du Groupe ainsi que des prestations d'installation de ces câbles. Les câbles sont vendus soit séparément via des contrats dédiés avec les clients (ci-après « ventes de marchandises ou biens »), soit ensemble avec des prestations d'installation dans des contrats regroupant à la fois la vente de câbles et de services d'installation (ci-après « contrats de biens et services »).

Conformément à la norme IFRS 15, un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires, lorsque le contrôle des marchandises, biens ou services est transféré au client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services.

Quelle que soit l'activité, le montant des ventes comptabilisé en chiffre d'affaires correspond au montant évalué selon les conditions de chaque contrat et selon les pratiques commerciales habituelles. Le cas échéant, les pénalités viennent en réduction du chiffre d'affaires du contrat dès lors qu'elles sont acceptées. Le chiffre d'affaires comprend par ailleurs certaines contreparties variables, notamment liées aux remises, rabais et ristournes, qui sont évaluées selon la méthode de la valeur attendue ou la méthode du montant le plus probable en fonction des spécificités des contrats concernés.

Pour l'ensemble des activités du Groupe, les produits comptabilisés au titre des contreparties promises aux clients tiennent compte de la composante financement liée aux impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs et sur une période supérieure à un an.

Ventes de marchandises ou biens

Les contrats clients portant sur les ventes de marchandises ou biens incluent une seule obligation de performance pour chaque livraison.

Ces ventes sont comptabilisées à un moment précis lorsque le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement au moment de la livraison du bien ou de la marchandise.

Par ailleurs, la livraison du bien ou de la marchandise correspondant également au moment où le Groupe obtient un droit inconditionnel au paiement, la contrepartie des ventes comptabilisées est présentée en « Clients et comptes rattachés » à l'actif du bilan consolidé.

Contrats de biens et services

Les contrats portant à la fois sur des ventes de biens et sur des prestations de services liés à l'installation des câbles recouvrent pour l'essentiel les activités de câbles haute tension et câbles ombilicaux du Groupe. Ce sont des contrats spécifiquement négociés pour la construction et l'installation d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction ou de finalité. Lorsque le client ne peut tirer parti de l'actif ou de l'ensemble d'actifs en cours de production ou d'installation du fait des spécificités de conception et d'interdépendance dans le cadre du contrat, une seule obligation de performance est identifiée par contrat.

Par ailleurs, cette ou ces obligations de performance identifiées pour chaque contrat de biens et services sont considérées comme étant satisfaites en continu lorsque (i) l'actif ou l'ensemble d'actifs créé dans le cadre d'un contrat de biens et services est spécifique aux besoins de chaque client et ne peut être utilisé autrement, et que (ii) Nexans a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée. La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue au fur et à mesure de la satisfaction de l'obligation de performance, dont la mesure de la progression est basée sur les intrants, en fonction de l'avancement par les coûts, exclusion faite des inefficiences qui n'ont pas été anticipées et qui ne peuvent ainsi donner lieu à comptabilisation de chiffre d'affaires.

Pour chaque contrat de biens et services, le montant cumulé du chiffre d'affaires comptabilisé au titre de l'ensemble des obligations de prestation du contrat, diminué des paiements reçus et des créances clients qui sont comptabilisées séparément, est présenté au bilan au sein des rubriques « Actifs sur contrat », ou « Passifs sur contrat » dans le bilan consolidé.

Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coût des ventes, et présentée en « Provisions (courant) » ou « Provisions (non courant) » dans le bilan consolidé.

Avances reçues des clients

Le Groupe peut être amené à percevoir des paiements partiels de la part de ses clients avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, autrement dit recevoir des avances de la part des clients. Conformément à IFRS 15, ces avances sont comptabilisées en « Passifs sur contrats » ou en « Actifs sur contrats » en fonction de la position au bilan du contrat de biens et services auquel elles se rattachent.

Comme pour la comptabilisation des contreparties promises par le client, le Groupe tient compte des impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs et sur une période supérieure à un an.

Chiffre d'affaires à prix métal constant

Il est rappelé que sur un plan opérationnel, les effets de la variation des cours des métaux sont répercutés dans le prix de vente facturé aux clients.

Pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité, le Groupe présente également un chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants. Ces cours de référence sont fixés à 5 000 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonne pour l'aluminium. Ce chiffre d'affaires à prix métal constant est présenté en **Note 3**.

b. Marge opérationnelle

La marge opérationnelle est un indicateur-clé de la mesure de performance opérationnelle du Groupe et inclut la marge brute (qui intègre les charges indirectes de production), les charges administratives et commerciales et les frais de recherche et développement (voir **Note 1.F.a**).

Les paiements en actions (voir **Note 1.F.i**), les coûts opérationnels des pensions et retraites (voir **Note 1.F.j**) et la participation ou intéressement des salariés font partie des coûts de chacune des fonctions, et sont alloués sur cette base sur les lignes appropriées du compte de résultat consolidé par destination.

La marge opérationnelle s'apprécie avant effet : (i) de la revalorisation du Stock Outil (voir **Note 1.E.c**) ; (ii) des dépréciations d'immobilisations corporelles, incorporelles ou de *goodwill* résultant de tests de perte de valeur ; (iii) de la variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ; (iv) des plus et moins-values sur cessions d'actifs ; (v) des frais connexes sur acquisitions pour les acquisitions abouties et les frais et honoraires liés aux acquisitions envisagées ; (vi) des frais et provisions sur enquêtes de concurrence ; (vii) des coûts de réorganisations ; (viii) de la quote-part dans les résultats des entreprises associées ; (ix) du résultat financier ; (x) des impôts ; et (xi) du résultat net des activités abandonnées.

Le Groupe utilise également l'*EBITDA* et le *ROCE* comme indicateurs de mesure de la performance opérationnelle.

L'*EBITDA* consolidé s'entend comme la marge opérationnelle retraitée des dotations aux amortissements sur immobilisations, tandis que le *ROCE* correspond au rendement des capitaux employés. Il se calcule en divisant la marge opérationnelle par les capitaux employés.

c. Effet Stock Outil

Cette ligne du compte de résultat consolidé intègre deux composantes complémentaires (cf. également la **Note 26.C**) :

- Un effet « prix » : la valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré dans les états financiers IFRS du Groupe conduit en effet à constater un décalage temporaire entre la valeur comptable du cuivre consommé et la valeur du cuivre réellement affecté à la commande par le biais des couvertures. Ce décalage est accentué par l'existence permanente d'un stock de métal minimum non couvert (appelé Stock Outil).

L'impact comptable lié à ce décalage est exclu de la marge opérationnelle et comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Au sein de la marge opérationnelle, indicateur de performance clé pour Nexans, les consommations de stocks sont valorisées sur la base de la valeur métal propre à chaque commande, conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client ;

- Un effet « volume » : le Stock Outil est conservé à un cours historique au sein de la marge opérationnelle (indicateur de gestion) alors qu'il est valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP voir **Note 1.F.e**) dans le résultat opérationnel, conformément aux principes IFRS. L'impact d'une variation du niveau de Stock Outil au cours de la période est également comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Ce deuxième effet est en général limité, les tonnes de Stock Outil étant globalement stables d'une période à l'autre, si ce n'est en cas d'évolution structurelle du tonnage lors de réorganisations structurantes pour le Groupe ou de variation très sensible et durable du niveau d'activité dans certains métiers, conformément aux principes de gestion décrits en **Note 26.C**.

d. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut la marge opérationnelle (voir **Note 1.E.b**), l'effet Stock Outil (voir **Note 1.E.c**), les coûts de réorganisation (voir **Note 1.F.k**), la quote-part dans les résultats nets des entreprises associées et les autres produits et charges opérationnels. Ces derniers sont détaillés dans la **Note 6** et comprennent notamment les dépréciations d'immobilisations corporelles, incorporelles ou de *goodwill* résultant de tests de perte de valeur (voir **Note 1.F.c**), les plus ou moins-values sur cessions d'actifs et les frais et provisions sur enquêtes de concurrence.

e. Résultat financier

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

- Le coût de l'endettement financier net des produits financiers reçus en rémunération de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Les autres produits et charges financiers qui comprennent notamment les profits et pertes de change résultant d'opérations en devises non qualifiées de couverture de flux de trésorerie, les provisions ou reprises de provisions pour dépréciation d'investissements financiers, les charges nettes d'intérêts sur engagements sociaux et les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

La plupart de ces éléments sont détaillés dans les **Notes 9** et **23**.

f. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Le Groupe comptabilise des impôts différés sur les différences temporelles existantes entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits reportables. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un *goodwill* dont la dépréciation n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction (exception faite des contrats de location financière le cas échéant et des écarts actuariels sur engagement de pension).

Au-delà des passifs d'impôts différés sur un horizon comparable, les actifs nets d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où les prévisions de résultat à moyen terme (en général sur un horizon de cinq ans) confèrent à la société concernée une assurance raisonnable de récupération. Le Groupe veille à assurer l'homogénéité entre les prévisions utilisées dans le cadre de cet exercice et celles retenues pour le calcul des dépréciations (voir **Note 1.F.c**).

Les impôts différés sont évalués sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Le taux utilisé reflète les intentions du *management* quant à la façon de réaliser l'actif sous-jacent. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté ou quasi adopté, suivant le mode de comptabilisation initial des impôts différés correspondants.

Un passif d'impôts différés est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôts différés relèvent d'impôts levés par la même autorité de taxation.

F. POSTES DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

a. Immobilisations incorporelles

Le *goodwill* est traité en **Note 1.D** et **Note 1.F.c**.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur.

La valeur comptable des immobilisations incorporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel :

- Aux marques, relations clientèles ou à certains contrats d'approvisionnement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. Sauf cas particulier, les marques sont considérées comme bénéficiant d'une durée de vie indéterminée. Les relations clientèles sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques qu'elles procurent (entre 5 et 25 ans). Les contrats d'approvisionnement peuvent bénéficier d'une durée de vie indéterminée dès lors qu'ils se renouvellent par tacite reconduction et qu'il existe des éléments probants, basés notamment sur l'expérience passée, indiquant que ces droits contractuels seront renouvelés ; dans le cas contraire, la durée de vie des contrats d'approvisionnement est en général alignée sur la durée contractuelle ;
- Aux coûts des logiciels informatiques acquis ou créés, le plus souvent à usage interne, ainsi qu'aux frais de développement, dès lors que leur coût peut être mesuré de manière fiable et qu'il est probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (entre trois et cinq ans) ;
- Aux frais de développement qui remplissent les critères d'activation d'IAS 38. Ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés, et ce à compter de la date de mise à disposition du produit lié. Les frais de recherches et les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation d'IAS 38 sont comptabilisés immédiatement en charges. Par ailleurs les frais de recherche et développement refacturables, engagés dans le cadre de contrats de construction signés avec la clientèle, sont inclus dans les « Actifs sur contrats » et « Passifs sur contrats ».

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés.

b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur. Conformément à la norme IAS 23 les coûts d'emprunts directement attribuables sont intégrés dans la valeur des actifs éligibles.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués de manière linéaire en fonction des durées d'utilisation attendues suivantes :

CONSTRUCTIONS ET MATÉRIELS INDUSTRIELS

■ Bâtiments industriels	20 ans
■ Ouvrages d'infrastructure	10-20 ans
■ Installations techniques et matériels industriels	
- Composants de mécanique lourde	30 ans
- Composants de mécanique moyenne	20 ans
- Composants de mécanique légère	10 ans
- Composants électriques et électroniques	10 ans
■ Petit outillage	3 ans

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

20-40 ans

Les durées et modes d'amortissement sont, si nécessaire, révisés annuellement à chaque clôture. Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le montant amortissable lorsque celle-ci est jugée significative. Les dépenses de remplacement sont capitalisées dans la mesure où elles répondent aux critères prévus par la norme IAS 16.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés.

Les immobilisations corporelles comprennent également des droits d'utilisation liés aux contrats de location cf. **Note 1.F.m.**

c. Tests de dépréciation des actifs

Le Groupe apprécie à chaque arrêté s'il existe, pour un actif, un indice quelconque de perte de valeur. Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur d'immobilisations incorporelles (y compris *goodwill*) ou corporelles, celles-ci font l'objet d'une évaluation et d'une dépréciation éventuelle, de manière à ce que leur valeur comptable ne soit pas supérieure au plus haut de leur juste valeur (nette des coûts de la vente) ou de leur valeur d'utilité. Dans le cas des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et des *goodwill*, les tests de perte de valeur sont réalisés au minimum sur une base annuelle.

En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique d'utilisation au sein du cycle d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente lorsque celle-ci est déterminable et plus élevée. En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est comparée à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Dans le cas où des négociations sont en cours, cette juste valeur est déterminée par référence à la meilleure estimation de leur issue pouvant être faite à date de la clôture considérée.

Les flux de trésorerie opérationnels futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du Plan Stratégique du Groupe, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, etc.).

Lorsque l'analyse du contexte met en évidence un risque de perte de valeur pour une UGT donnée, une immobilisation incorporelle, une immobilisation corporelle en service ou prête à être mise en service, un test de valorisation de l'actif concerné est mis en œuvre conformément aux dispositions de la norme IAS 36, selon les modalités suivantes :

- UGT : groupe d'actifs homogènes générant des flux de trésorerie entrants sur une base indépendante. La valeur recouvrable d'un *goodwill* est testée au niveau de l'UGT ou d'un groupe d'UGT. Le maillage des UGT est défini en accord avec l'organisation opérationnelle du Groupe, et repose à la fois sur la vision des segments de marché et sur une dimension géographique ;
- Autres actifs incorporels ou corporels : groupes d'actifs ayant une durée de vie finie pouvant faire l'objet d'un test de dépréciation de valeur en cas d'indicateurs de pertes de valeur dédiées tels que précisés par la norme IAS 36.12. La dégradation notable de la rentabilité économique, un décalage significatif par rapport aux *business plans* d'origine, des pertes significatives de clients, de parts de marché ou d'homologations constituent des exemples d'indices de pertes de valeur ;
- Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés ;
- *Business plans* à 5 ans comprenant le Budget et le Plan Stratégique et une extrapolation partagée avec le management local, pour les derniers exercices le cas échéant ;
- L'extrapolation des flux d'exploitation est réalisée sur la base d'un taux de croissance spécifique à chaque zone géographique.

Les pertes de valeur (nettes de reprises) sont enregistrées au compte de résultat dans la ligne « Autres produits et charges opérationnels » sauf lorsqu'elles sont directement liées à une réorganisation (cf. **Note 1.F.k**).

d. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat ou par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat ou par le biais des autres éléments du résultat global concernent les titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Pour chaque titre, le choix est fait de comptabiliser les variations ultérieures de juste valeur soit en compte de résultat, soit en autres éléments du résultat global sans possibilité de recyclage par résultat. Ce choix s'effectue à la date de comptabilisation initiale et est irrévocable.

e. Stocks et en-cours de production industrielle

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- Matières premières : coûts d'achat selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP) ;
- Produits finis et produits en-cours : coûts de la matière et de la main d'œuvre directe et quote-part de frais indirects de production, selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Conformément à la norme IAS 23, les stocks qui sont éligibles à l'application de cette norme intègrent les coûts d'emprunts qui leur sont directement attribuables.

Les stocks comprennent le Stock Outil :

- Concernant les coulées continues, le Stock Outil correspond au stock minimum de métaux non ferreux nécessaire pour établir et assurer un fonctionnement continu ;
- Concernant les câbles, le Stock Outil représente la quantité de métaux non ferreux requise pour le bon fonctionnement des usines de câbles du Groupe.

Bien que son volume soit généralement stable et constamment réapprovisionné, le niveau du Stock Outil peut néanmoins devoir être adapté notamment en cas de contraction ou d'expansion très marquée et durable de l'activité, ou revu lors de la mise en œuvre de réorganisations structurantes pour le Groupe.

L'impact sur le compte de résultat de la variation de cette partie est présenté sur une ligne spécifique et figure en tant que composante de la capacité d'autofinancement sur le tableau des flux de trésorerie.

La valeur nette de réalisation des stocks est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente. Si la valeur comptable des stocks de métaux non ferreux est supérieure à leur valeur de marché à la date d'arrêt des comptes, ces derniers ne sont dépréciés que si la marge industrielle (indicateur de marge sur coûts de production) des produits auxquels ils se rattachent est négative. D'autres éléments additionnels peuvent être pris en compte dans la détermination de la dépréciation des stocks, tels que l'obsolescence, les dommages physiques, les défauts ou tout autre indicateur d'un risque de dépréciation (longueurs courtes etc.). Conformément à ce qui est précisé en **Note 1.E.c.**, la dépréciation attachée au Stock Outil est comptabilisée sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. La dépréciation éventuelle attachée à d'autres catégories de stock est comptabilisée dans la marge opérationnelle.

f. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées au prix de transaction déterminé selon IFRS 15. Les créances d'exploitation à court terme sans intérêt sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

La dépréciation des créances clients est fondée sur deux méthodes :

- Une méthode collective à fondement statistique afin de refléter les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances, y compris les créances non échues, conformément à la norme IFRS 9.

Le Groupe a établi une matrice de taux de provisionnement tenant compte des risques pays, des probabilités de défaut constatées historiquement ainsi que du niveau de perte attendue en cas de défaut. La base de calcul de la provision intègre par ailleurs les garanties contractées sur les créances. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ».

- Une méthode individuelle selon laquelle une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une réorganisation financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Les créances dépréciées sur une base individuelle sont alors retirées de la base de calcul de la provision établie selon la méthode collective.

Comme pour la méthode précédente, la valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ».

Ces méthodes de dépréciation s'appliquent également aux « Actifs sur contrats » figurant au bilan.

g. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend :

- La trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif : les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ;
- Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de l'entité. Ces derniers restent néanmoins présentés dans le bilan consolidé en tant que passifs financiers courants.

h. Actifs détenus en vue de la vente

Présentation dans le bilan consolidé

Les actifs non courants, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. De façon similaire, les passifs liés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés sur une ligne distincte du passif sauf ceux qui, en vertu des modalités de la vente, resteront à la charge du Groupe. Les immobilisations classées en actifs à céder cessent d'être amorties à partir de la date à laquelle elles remplissent les conditions pour être classées en tant qu'actifs à céder.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs ou groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus basse entre leur valeur comptable et la valeur de cession diminuée des coûts de cession. Cette moins-value potentielle est enregistrée au compte de résultat au sein des « Autres produits et charges opérationnels » en « Dépréciation d'actifs nets ».

Présentation au compte de résultat

Un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est considéré comme une composante majeure du Groupe s'il :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique majeure et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure du Groupe, il est qualifié d'activité abandonnée et ses charges et ses produits sont présentés sur la ligne séparée au compte de résultat « Résultat net des activités abandonnées », et ce au titre également de la période antérieure présentée comprenant le total :

- du profit ou de la perte après impôts des activités abandonnées, et
- du profit ou de la perte après impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ou de la cession, des actifs ou des groupes d'actifs destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

Lorsqu'un groupe d'actifs, antérieurement présenté comme « destiné à être cédé », cesse de remplir les critères requis par la norme IFRS 5, chaque élément d'actifs et de passifs et le cas échéant du compte de résultat y afférent, est reclassé dans les postes appropriés des états financiers consolidés.

i. Paiements en actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites ou assujetties à des conditions de performance sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Ces plans sont des transactions réglées en actions et sont basés sur l'émission d'actions nouvelles de la Société tête du Groupe Nexans.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options et actions gratuites ou de performance sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution correspondant à la date d'annonce des plans. Le Groupe utilise différents modèles pour les valoriser, notamment les modèles mathématiques de Black & Scholes ou de Monte-Carlo.

La juste valeur des options et actions gratuites ou de performances acquises par les bénéficiaires est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres au sein des « Résultat et réserves consolidés ».

En cas de conditions de performance interne, la juste valeur des options et actions gratuites est réestimée à la date de clôture. Pour les plans basés sur des conditions de performance de marché, les évolutions de juste valeur postérieures à la date d'annonce n'ont pas d'incidence sur les montants comptabilisés.

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. Ils sont comptabilisés conformément à IFRS 2 en tenant compte d'un coût d'incessibilité, les titres devant en général être conservés pour une période de 5 ans.

j. Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages accordés au personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraite, de préretraite et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base type sécurité sociale et autres régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées. Aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations à verser au titre de chaque période comptable.

Pour les régimes de retraite et assimilés à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante et comptabilisées sur la ligne « Provisions pour retraite et engagements assimilés » du bilan (sauf pour les régimes de préretraite considérés comme partie intégrante d'un plan de réorganisation, voir **Note 1.F.k**) :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetés (*projected unit credit method*), selon laquelle chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale ; ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation, de projection des salaires futurs et de rendement des actifs de couverture ;
- Les actifs dédiés à la couverture des engagements et qualifiés d'actifs de régime sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déduction des obligations ;
- Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » non recyclables, au sein des « Variations de juste valeur et autres » des capitaux propres du Groupe, conformément à la norme IAS 19 révisée ;
- Le Groupe analyse par ailleurs les circonstances dans lesquelles des obligations de financement minimum, correspondant à des services déjà rendus, peuvent donner lieu à comptabilisation d'un passif à la clôture de l'exercice.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif (dans ce cas sur la ligne « Autres actifs non courants » du bilan consolidé) ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime, réduite le cas échéant de la valeur actualisée des obligations de financement minimum.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, et sont comptabilisées au poste « Provisions pour retraite et engagements assimilés » du bilan consolidé. Les écarts actuariels des provisions pour médailles du travail sont enregistrés au compte de résultat.

Lorsque des plans de régime de retraite à prestations définies font l'objet de réduction, de liquidation ou de modification, les obligations sont réévaluées à la date de ces modifications, et l'impact est présenté en marge opérationnelle. Lorsque des plans de régime de retraite à prestations définies font l'objet de réduction de liquidité ou de modification dans le cadre de plans de réorganisation, l'impact est présenté dans la ligne « Coûts de réorganisation » du compte de résultat.

La composante financière de la charge annuelle de retraite ou des autres avantages accordés au personnel (charge d'intérêt sur l'obligation, nette le cas échéant du rendement des actifs de couverture déterminé sur la base du taux d'actualisation des engagements) est présentée dans le résultat financier (voir **Note 9**).

k. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques serait nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques aux passifs. L'impact de la désactualisation est enregistré en résultat financier et les effets des changements de taux sont enregistrés dans le même compte que celui où la provision a été dotée.

Le coût des actions de réorganisation est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent, supportée par un plan détaillé et matérialisé avant la date de clôture, par l'annonce de ce plan détaillé aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux pré-retraites (sauf si qualifiées d'avantages au personnel, voir **Note 1.F.j**), aux coûts des préavis non effectués et de formation des personnes devant partir et à d'autres coûts directement liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks ou autres actifs et autres sorties de trésorerie directement liées à des mesures de réorganisation mais ne remplissant pas les critères pour la constatation d'une provision, sont également comptabilisées au compte de résultat dans les coûts de réorganisation. Dans le bilan consolidé, ces dépréciations sont présentées en réduction des actifs non courants ou courants qu'elles concernent. En outre, les coûts de réorganisation incluent les coûts directement liés à des programmes structurants s'inscrivant dans la stratégie de transformation du Groupe.

l. Dettes financières

Lors de l'inscription initiale au passif, la dette est comptabilisée à la juste valeur qui correspond à son prix d'émission diminué du montant des coûts d'émission. Par la suite, la différence entre la valeur initiale de la dette et sa valeur de remboursement est amortie sur une base actuarielle selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie reçue avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt.

Emprunts obligataires convertibles et autres emprunts

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », si un instrument financier comporte différents composants ayant pour certains des caractéristiques de dettes et pour d'autres des caractéristiques de capitaux propres, l'émetteur doit classer comptablement ces différents composants séparément en fonction de leur nature.

Ce traitement s'applique aux emprunts obligataires à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), l'option de conversion répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

La composante classée en dettes financières est évaluée, en date d'émission, sur la base des flux de trésorerie futurs contractuels actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit de l'émetteur) d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'option de conversion ou de remboursement en actions.

La valeur de l'option de conversion est calculée par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la valeur de la composante dette. Ce montant est enregistré dans les « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres.

Après cette évaluation initiale de la partie dette et capitaux propres, la composante dette est valorisée au coût amorti. La charge d'intérêt sur la dette est calculée selon le taux d'intérêt effectif.

Engagements d'achat de titres donnés aux actionnaires minoritaires

Les engagements d'achat de titres (*put*) donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont comptabilisés en dettes financières pour leur valeur actualisée. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, la variation du prix d'exercice des options est comptabilisée au sein des capitaux propres.

m. Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location pour la valeur actualisée des paiements futurs. Les taux d'actualisation utilisés sont basés sur le taux d'emprunt marginal du Groupe auquel est ajouté un spread pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays.

Ces contrats de location sont enregistrés en « Dettes sur loyers futurs » au passif avec inscription à l'actif en « Droits d'utilisation ». Ils sont amortis sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée non résiliable du contrat corrigée des intervalles visés par toute option de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et toute option de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Au compte de résultat, et du fait de la comptabilisation bilantielle évoquée ci-avant, les contrats de location sont comptabilisés pour partie en charges d'amortissement dans la marge opérationnelle et pour partie sous la forme de charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

Dans le tableau des flux de trésorerie, le paiement des loyers est présenté dans les « Flux de trésorerie de financement » en « Émissions (remboursements) d'emprunts » pour le montant affecté au remboursement des « Dettes sur loyers futurs », et en « Intérêts financiers versés » pour le montant affecté au paiement des intérêts des « Dettes sur loyers futurs ».

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges.

n. Instruments dérivés

Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Couverture du risque de change

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (très majoritairement sous la forme de contrats d'achats et de ventes à terme de devises) pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, calculée par référence aux cours de change à terme constatés à la date de clôture, pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires.

Couverture des flux de trésorerie sur le risque de change

Lorsque ces opérations couvrent des transactions futures hautement probables (flux budgétés ou commandes fermes) mais non encore facturées et dans la mesure où elles remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie (ou Cash-Flow Hedge), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- La part dite « efficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « Variations de juste-valeur et autres ». Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat (par exemple, lorsque la vente prévue est réalisée). Ces profits ou pertes sont rapportés au niveau de la marge opérationnelle dès lors qu'ils portent sur des transactions commerciales ;
- La part dite « inefficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) est directement comptabilisée en résultat financier.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture sur le risque de change

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat financier de l'exercice.

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été, ou ne sont plus, documentés dans des relations de couverture comptables.

Couverture des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux

Les contrats d'achats de métaux non ferreux donnant lieu à livraison physique des métaux utilisés dans le cadre du cycle d'exploitation du Groupe sont exclus du champ d'application de la norme IFRS 9. La comptabilisation de ces achats a lieu lors de la livraison. Le Groupe utilise par ailleurs des contrats d'achats et ventes à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb). Ces contrats donnent lieu à un règlement en liquidités et constituent des instruments dérivés entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9.

Couverture des flux de trésorerie sur les risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux

La volatilité accrue des cours des métaux non ferreux au cours des dernières années a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de couverture de flux de trésorerie, au sens de la norme IFRS 9, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes ou de fils de cuivre pour l'essentiel), mais non encore facturées et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 9 de la manière suivante :

- La part dite « efficace » de la perte ou du gain latent de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des réserves de « Variations de juste valeur et autres ». La perte ou le gain réalisés correspondants sont comptabilisés au sein de la marge opérationnelle ;
- La part dite « inefficace » latente est pour sa part comptabilisée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » au compte de résultat. La perte ou le gain réalisés correspondants sont enregistrés dans la marge opérationnelle, cette dernière devant refléter, selon le modèle de gestion du Groupe, l'ensemble des impacts réalisés sur métaux non ferreux.

Le périmètre des entités éligibles à la comptabilité de couverture couvre l'essentiel des dérivés métaux du Groupe.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture sur les risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le résultat opérationnel de l'exercice sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ». Les pertes ou gains réalisés sont comptabilisés dans la marge opérationnelle à échéance du dérivé.

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été, ou ne sont plus, documentés dans des relations de couverture comptables.

NOTE 2. Principaux événements

A. COVID-19 – CONSEQUENCES SUR LES OPERATIONS ET LE FINANCEMENT

En 2020, le monde fait face à une pandémie sans précédent. Après un démarrage solide sur l'année, Nexans a dû adapter son modèle opérationnel pour anticiper et protéger ses salariés, tout en maintenant la continuité de son activité de manière à protéger aussi ses clients. Le Groupe a pris et maintenu des mesures de sécurité en matière de santé mais aussi de continuité d'activité industrielle, permettant à la quasi-totalité des usines de fonctionner sans discontinuer bien qu'avec un niveau d'activité variable selon les usines et dans le temps.

La crise qui résulte de cette pandémie a des incidences économiques généralisées. Le Groupe a considéré qu'elle constituait un indice de perte de valeur et a donc procédé à une revue de la valorisation de ses actifs nets notamment via le test de ses Unités Génératrices de Trésorerie. Suite à cet exercice, des pertes de valeur pour 14 millions d'euros ont été comptabilisées. Elles portent essentiellement sur les actifs corporels de certaines activités en Amérique du Sud voir **Note 7**.

Le Groupe a également suivi les évolutions des risques vis-à-vis des clients et fournisseurs (litiges, annulations de contrats, risques de crédit), ainsi que les conséquences sur les couvertures métal et change : cette revue n'a pas mis en évidence d'éléments pouvant donner lieu à des changements significatifs dans les positions prises dans les comptes.

En termes de financement, le 25 mai 2020, Nexans a signé un prêt garanti par l'Etat (« PGE ») d'un montant de 280 millions d'euros avec un pool de banques françaises. Le prêt a une maturité de douze mois et comporte une option d'extension jusqu'à cinq années supplémentaires à la main de Nexans. La garantie de l'Etat français s'élève à 80%.

Crédit Agricole CIB (Agent du Financement), BNP Paribas (Coordinateur du Financement), CIC, Crédit Agricole Ile de France, Natixis et Société Générale participent à ce financement.

Au 31 décembre 2020, ce PGE est présenté en emprunts courants.

Auparavant, début avril 2020, le Groupe avait tiré 200 millions d'euros sur la ligne de crédit syndiqué afin de repayer les billets de trésorerie arrivant à échéance. Ce tirage a été remboursé le 22 juin 2020.

La dette financière nette est présentée dans la **Note 23**.

B. PROGRAMMES DE CESSION RÉALISÉS EN 2020

En 2020, le Groupe a réalisé deux programmes de cession.

Le 30 juin 2020, le Groupe a annoncé la signature d'un accord de vente à Mutares SE & Co. KGaA de Nexans Metallurgie Deutschland GmbH, une filiale de Nexans spécialisée dans la production de fils machine cuivre sans oxygène et tréfilés.

La cession a été finalisée le 30 octobre 2020.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Le 17 juillet 2020, le Groupe a annoncé la signature d'un accord de cession de Berk-Tek, l'un des principaux fabricants américains de câbles de réseaux locaux (LAN), à Leviton. La cession a été finalisée le 30 septembre 2020.

Les conséquences de ces cessions sur les résultats du Groupe figurent dans la **Note 8**.

C. PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ INTERNATIONAL

Le Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, sur le fondement des autorisations consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 15 mai 2019, a décidé du principe d'une opération d'actionnariat salarié, pour réalisation en 2020, au moyen d'une augmentation de capital par émission d'un maximum de 500 000 actions nouvelles. Il s'agit de la neuvième opération d'actionnariat salarié menée par le Groupe sur un périmètre international.

Les salariés se sont vu offrir la possibilité de souscrire à une formule structurée dite « à effet de levier » similaire à la formule proposée lors des cinq opérations précédentes réalisées entre 2010 et 2018 permettant aux salariés de souscrire, par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placements d'Entreprise (FCPE) ou en direct, à un cours préférentiel décoté tout en offrant une garantie du montant investi ainsi qu'un multiple de la performance éventuelle du titre.

Les actions ou parts de FCPE seront indisponibles pendant cinq ans, sauf cas limités de déblocage anticipé. Dans certains pays où l'offre de parts FCPE à effet de levier soulevait des difficultés juridiques ou fiscales, une formule alternative a été proposée comportant l'attribution de *Stock Appreciation Rights*. Les salariés ayant participé à l'offre ont bénéficié d'un abondement de la part du Groupe.

La période de réservation s'est tenue entre les 4 et 17 septembre 2020, assortie d'une période de rétractation du 16 au 19 octobre 2020.

Le prix de souscription a été fixé le 16 octobre 2020 à 32,76 euros (soit une décote de 30% par rapport à la moyenne des cours constatés durant les vingt jours de Bourse précédents cette date) au profit des adhérents du PEGF (Plan d'Épargne Groupe France) et à 37,44 euros (soit une décote de 20% par rapport à la moyenne des cours constatés durant les vingt jours de Bourse précédents cette date) au profit des adhérents du PEGI (Plan d'Épargne Groupe International). Le règlement livraison des actions a eu lieu le 13 novembre 2020.

Dans le cadre de l'opération d'actionnariat 499 621 actions nouvelles ont été créées, dont 490 843 actions souscrites par les salariés du Groupe par l'intermédiaire de FCPE ou par le Crédit Agricole Corporate and Investment Bank dans le cadre de la structuration de la formule alternative. Le solde, soit 8 778 actions, correspond aux actions gratuites émises pour l'abondement.

Le montant global d'augmentation des capitaux propres, s'élève à 17,5 millions d'euros, prime incluse, pour une augmentation de capital de 0,7 million d'euros.

Afin de limiter l'effet dilutif, et conformément à la décision du Conseil d'Administration du 17 mars 2020, une réduction de capital par annulation d'actions propres détenues a par ailleurs été effectuée le 17 décembre 2020 à hauteur de 350 314 actions, soit un montant de diminution du capital de 0,4 million d'euros.

NOTE 3. Segments opérationnels

Le Groupe retient en tant que segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 (après prise en compte des regroupements autorisés par cette norme) les quatre segments suivants :

- **« Bâtiment & Territoires »**: Ce segment fournit des systèmes de câblage fiables et des solutions énergétiques plus intelligentes pour aider les bâtiments et les territoires à être plus efficaces, plus vivables et plus durables. Il couvre les marchés suivants : bâtiment, villes / réseaux intelligents, e-mobilité, infrastructures locales, systèmes d'énergie décentralisés, électrification rurale.
- **« Haute Tension & Projets »**: Ce segment accompagne les clients du début (conception, ingénierie, financement, gestion d'actifs) à la fin du cycle (gestion du système) pour les aider à trouver la solution de câblage la mieux adaptée à leurs enjeux d'efficacité et de fiabilité. Il comprend les marchés suivants : fermes éoliennes offshore, interconnexions sous-marines, haute tension terrestre, solutions intelligentes pour le secteur pétrolier et gazier (chauffage électrique direct, câbles de chauffage sous-marins).
- **« Télécommunications & Données »**: Ce segment aide les clients à déployer facilement des infrastructures en cuivre ou en fibre optique grâce à des solutions de câblage et de connectique plug-and-play. Il regroupe les activités suivantes : transmission des données (sous-marine, fibre, FTTx), réseaux de télécommunications, centres de données géants (hyperscale), solutions de câblage LAN.
- **« Industrie & Solutions »**: Ce segment accompagne les équipementiers et les chefs de projets d'infrastructure industrielle dans la personnalisation de leurs solutions de câblage et de connectique pour leur permettre de répondre à leurs enjeux d'électrification, de numérisation et d'automatisation. Il englobe les marchés suivants : transports (aéronautique,

ferroviaire, construction navale, automobile), automatismes, énergies renouvelables (solaire, éolien), ressources (pétrole et gaz, mines) et autres (nucléaire, médical, manutention).

La rubrique **« Autres »** inclut – en sus de certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les segments – l'activité « Fils conducteurs » comprenant les fils machine, les fils conducteurs.

Ainsi, parmi les éléments qui contribuent à la rubrique **« Autres »**, il convient de mentionner les faits suivants :

- Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires à prix métal constant de ce segment est constitué à hauteur de 99% par le chiffre d'affaires dégagé par les activités « Fils conducteurs » du Groupe (92% en 2019, avant changement des cours de référence du cuivre – 97% en tenant compte du changement).
- La marge opérationnelle de ce segment est négative de 26 millions d'euros au 31 décembre 2020. Elle inclut les profits liés aux ventes de fils de cuivre d'une part, et certaines charges centralisées pour le Groupe et non réparties entre les segments (frais de holding) d'autre part.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les chiffres présentés pour les années 2020 et 2019 sont basés sur les éléments suivants :

- Les chiffres d'affaires à prix métaux constants sont calculés avec les cours de référence de 2020, soit 5 000 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonnes pour l'aluminium.
- La répartition entre segments opérationnels tient compte d'une rationalisation du suivi de l'activité effectuée au 1er janvier 2020. Cette rationalisation est sans impact sur les Unités Génératrices de Trésorerie.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

A. INFORMATIONS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL

2020 (en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires	Haute tension & Projets	Télé- communication & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	2 578	707	395	1 222	1 078	5 979
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	2 422	699	393	1 210	989	5 713
EBITDA	128	105	29	84	1	347
Dotation aux amortissements	(48)	(36)	(8)	(36)	(27)	(154)
Marge opérationnelle	80	69	22	48	(26)	193
Dotation aux dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 7)	(14)	(3)	-	-	(4)	(21)

2019 (en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires	Haute tension & Projets	Télé- communication & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	2 799	779	572	1 374	1 212	6 735
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	2 754	753	503	1 394	1 084	6 489
Chiffre d'affaires net à prix métal constant et cours de change 2020	2 645	705	495	1 384	1 062	6 291
EBITDA	155	104	49	109	(4)	413
Dotation aux amortissements	(50)	(40)	(10)	(38)	(26)	(163)
Marge opérationnelle	106	64	39	71	(31)	249
Dotation aux dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 7)	-	15	-	(1)	-	13

Le Comité exécutif analyse également la performance du Groupe sous un angle géographique.

B. INFORMATIONS POUR LES PAYS PRINCIPAUX

2020 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Norvège	Autres (2)	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant (1)	917	741	691	3 632	5 979
Chiffre d'affaires net à prix métal constant (1)	874	740	680	3 419	5 713
Actifs non courants IFRS 8 (au 31 décembre) (1)	199	164	302	1 059	1 725

(1) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(2) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

2019 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Norvège	Autres (2)	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant (1)	1 040	819	758	4 118	6 735
Chiffre d'affaires net à prix métal constant (1)	1 005	811	750	3 924	6 489
Chiffre d'affaires net à prix métal constant et cours de change 2020 (1)	1 005	811	689	3 786	6 291
Actifs non courants IFRS 8 (au 31 décembre) (1)	203	195	291	1 097	1 786

(1) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(2) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

C. INFORMATIONS POUR LES CLIENTS PRINCIPAUX

Le Groupe n'avait pas de clients qui représentaient individuellement plus de 10% de son chiffre d'affaires en 2020 ou 2019.

NOTE 4. Revenu sur contrats conclus avec les clients

A. DÉSAGRÉGATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires net se décompose comme suit :

2020 (Chiffre d'affaires, en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires	Haute tension & Projets	Télé-communication & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Obligations de performance remplies à un moment précis	2 578	100	395	1 222	1 078	5 372
Obligations de performance remplies progressivement	-	607	-	-	-	607
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 578	707	395	1 222	1 078	5 979

2019 (Chiffre d'affaires, en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires	Haute tension & Projets	Télé-communication & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Obligations de performance remplies à un moment précis	2 799	106	572	1 374	1 212	6 063
Obligations de performance remplies progressivement	-	674	-	-	-	674
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 799	779	572	1 374	1 212	6 736

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

B. SOLDES BILANTIELS DES CONTRATS

Les soldes des actifs et passifs sur contrats se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Ventes de marchandises ou biens	Contrats de biens et services	Ventes de marchandises ou biens	Contrats de biens et services
Actifs sur contrats	-	94	-	69
Passifs sur contrats	(91)	(273)	(54)	(203)
TOTAL	(91)	(178)	(54)	(134)

Ventes de marchandises ou biens

Les passifs sur contrats correspondent aux avances reçues des clients. La satisfaction de la performance rattachée survient dans les deux années qui suivent la réception de l'avance. La majorité des montants indiqués au 31 décembre 2019 ont été reconnus en chiffre d'affaires sur l'exercice 2020.

Contrats de biens et services

Les actifs sur contrats comprennent principalement les produits comptabilisés du fait des prestations réalisées, mais non encore facturées à la date de clôture considérée. Les actifs sur contrats sont transférés en créances clients lorsque le droit au paiement au titre de la prestation effectuée devient exécutoire.

La variation nette des actifs et passifs sur contrats pour -45 millions d'euros s'explique principalement par :

- La facturation d'éléments en solde à l'ouverture pour environ -10 millions d'euros ;
- Une augmentation nette des avances reçues pour environ -85 millions d'euros ;
- Une diminution des décalages existant entre la satisfaction de la performance et l'obtention par le Groupe des droits inconditionnels au paiement de l'ordre de -25 millions d'euros ;
- Le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement sur des projets existant à l'ouverture venant partiellement compenser les éléments précédents pour +75 millions d'euros.

C. OBLIGATIONS DE PERFORMANCE RESTANT À SATISFAIRE

Ventes de marchandises ou biens

Du fait de la nature de l'activité, les ventes de marchandises ou biens ont un horizon de temps court. Par conséquent, le montant des prestations correspondant à des obligations de performance restant à satisfaire n'est pas détaillé.

Contrats de biens et services

Les contrats de biens et services comprennent essentiellement les contrats de câbles haute tension et de câbles ombilicaux. Le montant des prestations correspondant à des obligations de performance restant à satisfaire pour ces activités approche 1 100 millions d'euros, et devrait se réaliser à plus de 80% au cours des deux prochaines années.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

NOTE 5. Frais de personnel et effectifs

		2020	2019
Frais de personnel (charges sociales incluses)	(en millions d'euros)	981	1 150
Effectifs des sociétés intégrées à la fin de l'exercice	(en nombre de salariés)	24 151	25 890

Les rémunérations versées sous forme d'avantages en actions au sens de la norme IFRS 2 sont incluses dans les frais de personnel présentés ci-dessus. Ces dernières s'élèvent à 4 millions d'euros en 2020 (charges sociales incluses). Se référer également à la **Note 20**.

Les rémunérations versées à des salariés couverts par des plans de réorganisation en cours ne sont pas reprises dans les données ci-dessus.

NOTE 6. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Notes	2020	2019
Dépréciations d'actifs nets	7	(21)	13
Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux		1	1
Plus et moins-value de cessions d'actifs	8	142	7
Frais connexes sur acquisitions et projets d'acquisition		(2)	(1)
Frais et provisions sur enquêtes de concurrence		0	(19)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS		120	2

En 2019, la ligne frais et provisions sur enquêtes de concurrence correspondait essentiellement à une dotation de provision suite à une réévaluation des risques associés aux potentielles procédures civiles liées aux enquêtes de concurrence dans l'industrie du câble d'énergie sous-marin et souterrain.

NOTE 7. Dépréciations d'actifs nets

(en millions d'euros)	2020	2019
Pertes de valeur sur immobilisations	(21)	(1)
Reprises de pertes de valeur sur immobilisations	-	14
Pertes de valeur sur goodwill	-	-
Pertes de valeurs sur actifs détenus en vue de la vente	-	-
DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS NETS	(21)	13

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Le Groupe revoit la valorisation de ses goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée au moins une fois par exercice, et celle de ses actifs corporels et incorporels en cas d'indice de perte de valeur (se référer à la **Note 1.F.c.**).

La valorisation des goodwill du Groupe est réalisée au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ils sont affectés. En cas de décalage défavorable entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée.

A. RÉSULTATS DES TESTS DE L'ANNÉE

Comme précisé dans la **Note 1** et conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation ont d'abord été menés sur des actifs individuels lorsqu'un indice de perte de valeur a été identifié.

En 2020, le Groupe a considéré que le contexte de pandémie lié à la Covid-19 constituait un indice de perte de valeur généralisé et a ainsi revu la valorisation de l'ensemble des UGT.

Sur l'exercice, des pertes de valeur pour 21 millions d'euros ont été comptabilisées. Elles portent essentiellement sur les actifs corporels de certaines activités en Amérique du Sud, et comprennent également une perte de valeur comptabilisée sur la métallurgie allemande du fait du programme de cession.

En 2019, ces tests n'avaient pas conduit à la comptabilisation de pertes de valeur significatives, mais avaient permis la reprise de pertes de valeur antérieurement constatées, essentiellement sur l'activité Haute Tension aux États-Unis pour 11 millions d'euros, en lien avec la réorientation d'activité du site.

B. RÉPARTITION DES GOODWILL

La répartition des goodwill par UGT et leur évolution en est la suivante :

(en millions d'euros)	UGT Asie-Pacifique Bâtiment & Territoires	UGT Amérique du Sud Bâtiment & Territoires	UGT Europe Industrie & Solutions	UGT Amérique du Nord Industrie & Solutions	Autres UGT	Total
31 DECEMBRE 2019	67	64	31	28	51	242
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Cessions / acquisitions	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Différences de conversion et autres	(1)	(4)	0	(2)	(2)	(9)
31 DECEMBRE 2020	66	60	31	26	49	232

Le Groupe n'a pas comptabilisé de perte de valeur du goodwill en 2020, comme en 2019.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

C. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les taux d'actualisation des principales zones monétaires et les taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plans dans le cadre des tests de perte de valeur sont présentés ci-dessous par zone géographique :

	Taux d'actualisation (après impôts) des flux futurs		Taux de croissance à l'infini	
	2020	2019	2020	2019
Europe (Zone Euro)	6,5%	6,5%	1,5%	1,4%
Chili	8,0%	8,0%	2,5%	3,2%
Etats-Unis	8,0%	8,0%	1,8%	1,6%
Brésil	10,0%	10,0%	2,2%	2,3%
Chine	9,5%	9,5%	5,5%	5,5%
Pérou	10,0%	10,0%	3,8%	3,8%
Norvège	7,5%	7,5%	1,8%	1,7%
Australie	8,0%	8,0%	2,5%	2,6%

Les flux de trésorerie retenus dans les calculs de dépréciation sont basés sur les dernières projections approuvées par le management du Groupe et intègrent donc sa vision la plus récente du niveau d'activité future du Groupe (Budget 2021 et Plan Stratégique). Cette vision tient compte des conséquences de la crise sanitaire. La projection des flux de trésorerie porte sur une période de cinq années.

D. ANALYSES DE SENSIBILITÉ

Les valorisations des UGT testées sont basées sur les principales hypothèses présentées ci-avant. Des analyses de sensibilité sont par ailleurs menées pour mesurer la sensibilité du calcul aux changements de paramètres utilisés. La méthode utilisée consiste à faire varier de plus ou moins 50 points de base des paramètres comme suit :

- Une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base par rapport aux hypothèses retenues,
- Une diminution de 50 points de base du taux de croissance à l'infini par rapport aux hypothèses retenues,
- Une diminution en temps normal de 50 points de base de l'hypothèse opérationnelle qu'est le taux d'EBITDA par rapport aux hypothèses retenues. En 2020, cette diminution a été doublée à 100 points de base pour tenir compte du contexte économique lié à la crise sanitaire.

Au 31 décembre 2020, une diminution complémentaire de 100 points de base du taux d'EBITDA aurait conduit à reconnaître une charge de dépréciation complémentaire de 5 millions d'euros sur les activités sud-américaines.

Les autres analyses de sensibilité réalisées n'ont pas mis en évidence de charge de dépréciation complémentaire à comptabiliser.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

NOTE 8. Plus et moins-values de cessions d'actifs

en millions d'euros	2020	2019
Plus (moins) values nettes sur cessions d'actifs immobilisés	9	7
Plus (moins) values nettes sur cessions de titres	133	-
Autres	-	-
PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSIONS D'ACTIFS	142	7

En 2020, le Groupe a comptabilisé des produits de cessions nets pour 142 millions d'euros sur l'exercice 2020, qui résultent principalement de la cession de Berk-Tek à Leviton. Ils comprennent également les coûts résiduels liés à la cession de l'activité allemande de métallurgie.

L'entité Berk-Tek est basée aux Etats-Unis et son activité concerne les câbles et systèmes LAN. La cession a été finalisée le 30 septembre 2020. Cette société était incluse dans le segment opérationnel « Télécommunications & Données ».

L'activité allemande de métallurgie correspond à l'entité Nexans Metallurgie Deutschland GmbH, une filiale de Nexans spécialisée dans la production de fils machine cuivre sans oxygène et tréfilés. La cession s'est fait sur le dernier trimestre de l'année. Cette société était incluse dans le segment opérationnel « Autres ».

En 2019, les plus et moins-values de cessions d'actifs immobilisés concernaient principalement des ventes d'actifs immobiliers respectivement en France et en Suisse.

NOTE 9. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	2020	2019
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	4	1
Provisions	(3)	(0)
Pertes et gains de change (nets)	(3)	(11)
Charge nette d'intérêts sur engagements sociaux (1)	(2)	(5)
Autres	(6)	(9)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(11)	(24)

(1) Se reporter à la Note 21.B.

NOTE 10. Impôts sur les bénéfices

A. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en millions d'euros)	2020	2019
Charge d'impôts exigible	(40)	(52)
Produit / (Charge) d'impôts différés	(71)	8
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(111)	(44)

En 2020, la société Nexans est la société mère d'un groupe fiscal de 11 sociétés en France. D'autres groupes fiscaux ont été constitués dans d'autres pays lorsque cela était possible (notamment en Allemagne, aux Etats-Unis, en Italie et en Corée du Sud).

B. TAUX D'IMPÔT EFFECTIF

Le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

Preuve d'impôt (en millions d'euros)	2020	2019
Résultat avant impôts	192	(73)
- dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(2)	(0)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS NETS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	194	(73)
Taux d'imposition normal applicable en France (%) (1)	32,02%	34,43%
(CHARGES) / PRODUITS D'IMPÔTS THÉORIQUES	(62)	25
Incidence des :		
- Différence entre les taux d'impôt étrangers et français	27	16
- Changement de taux d'impôt de la période	0	(0)
- Effets liés à la non-reconnaissance d'impôts différés actifs	(68)	(76)
- Impôts assis sur une base autre que le résultat avant impôts	(9)	(7)
- Autres différences permanentes	0	(2)
(CHARGES) / PRODUITS D'IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS	(111)	(44)
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF (EN %)	57,36%	-60,42%

(1) Par simplification le Groupe a fait le choix de ne retenir que le taux d'imposition normal pour la France, donc y compris les cotisations additionnelles.

La charge d'impôts théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôts et avant quote-part dans les résultats nets des entreprises associées le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

Le taux d'impôt effectif pour l'exercice 2020 est principalement lié à la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les pertes réalisées par certaines entités, ainsi qu'à la diminution du niveau de reconnaissance des impôts différés actifs en Europe afin de prendre en compte l'impact défavorable de la crise sanitaire sur certaines activités du Groupe.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

C. IMPÔTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Au 31 décembre 2020, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2019	Gains / Pertés générés sur la période (1)	Recyclage en résultat sur la période (1)	TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	31 Décembre 2020
Différences de conversion	(7)	(1)	(1)	(2)	(8)
Couverture de flux de trésorerie	(1)	(5)	(1)	(6)	(7)
IMPÔTS SUR LES ÉLÉMENTS RECYCLABLES (2)	(8)	(6)	(2)	(8)	(16)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	58	(0)	N/A	(0)	58
IMPÔTS SUR LES ÉLÉMENTS NON-RECYCLABLES	58	(0)	-	(0)	58

(1) Les effets d'impôts relatifs aux couvertures de flux de trésorerie, aux actifs financiers disponibles à la vente ainsi qu'aux flux de gains, pertes et recyclage générés sur la période, sont présentés au sein de la colonne « Variation de juste valeur et autres » dans la variation des capitaux propres consolidés.

(2) Ces impôts se reverseront en résultat au même rythme que les transactions sous-jacentes auxquelles ils se rattachent (voir **Note 1.C** et **Note 1.F.n**).

D. IMPÔTS DIFFÉRÉS CONSTATÉS DANS LE BILAN CONSOLIDÉ

Les impôts différés sont détaillés par nature dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Impact résultat	Variation du périmètre de consolidation	Impact capitaux propres	Effets de change et autres	31 décembre 2020
Immobilisations	(42)	(6)		0	4	(43)
Autres actifs	(79)	(25)	0	(0)	4	(100)
Engagements auprès du personnel	64	(3)	(0)	0	(1)	59
Provisions pour risques et charges	36	(28)			(2)	6
Autres dettes	15	(6)		(8)	0	2
Reports déficitaires	601	51	(1)	(0)	(18)	633
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (BRUTS) ET PASSIFS	596	(17)	(1)	(8)	(12)	557
Impôts différés actifs non reconnus	(538)	(54)	1	0	15	(575)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	57	(71)	(0)	(8)	3	(18)
- dont impôts différés actifs reconnus	175					115
- dont impôts différés passifs	(118)					(133)

Les impôts différés nets hors écarts actuariels sont un passif de 76 millions d'euros au 31 décembre 2020 (1 million d'euros au 31 décembre 2019).

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée insuffisamment probable s'élèvent à 575 millions d'euros au 31 décembre 2020 (538 millions d'euros au 31 décembre 2019). Ils comprennent majoritairement les déficits fiscaux reportables mentionnés en **Note 10.E** ci-après.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

E. DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES

Pour les pays présentant une situation active d'impôts différés nets, après imputation des actifs et passifs d'impôts différés sur différences temporelles, le montant des actifs d'impôts différés reconnu dans le bilan consolidé est déterminé sur base des business plans réactualisés (cf. **Note 1.E.f**).

Les déficits fiscaux reportables représentent une économie potentielle d'impôt au niveau du Groupe de 633 millions d'euros au 31 décembre 2020 (601 millions d'euros au 31 décembre 2019). Les principales entités concernées à ces dates sont :

- Les filiales françaises à hauteur de 243 millions d'euros (205 millions d'euros au 31 décembre 2019) dont 11 millions d'euros sont reconnus en impôts différés actifs au 31 décembre 2020 (13 millions d'euros au 31 décembre 2019).
- Les filiales allemandes à hauteur de 208 millions d'euros (196 millions d'euros au 31 décembre 2019) dont 20 millions d'euros sont reconnus en impôts différés actifs au 31 décembre 2020 (37 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Les impôts différés reconnus en France et en Allemagne sont en ligne avec l'analyse effectuée par le Groupe en tenant compte des derniers *business plans* à jour d'une part, et des actions de réorganisation effectuées d'autre part.

La ventilation des économies potentielles d'impôts par date de péremption des déficits fiscaux reportables se présente de la manière suivante :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2020	2019
Année N+1	6	3
Années N+2 à N+4	7	14
Années N+5 et suivantes (1)	620	583
TOTAL	633	601

(1) Cette ligne inclut les économies potentielles d'impôts indéfiniment reportables.

F. DIFFÉRENCES TEMPORELLES TAXABLES LIÉES À DES PARTICIPATIONS DANS DES FILIALES, CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé relativement aux différences temporelles pour lesquelles soit le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera (et il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible), soit cette différence temporelle ne donne lieu à aucun paiement d'impôt significatif lors de son reversement.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

NOTE 11. Résultat par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	2020	2019
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (1)	78	(122)
Nombre moyen d'actions en circulation	43 279 093	43 405 477
Nombre moyen d'instruments dilutifs (2)	1 090 562	Relatif
Nombre moyen d'actions dilué	44 369 655	43 405 477
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION		-
- Résultat de base par action (3)	1,80	(2,81)
- Résultat dilué par action (3)	1,76	(2,81)

(1) En millions d'euros. En 2020 comme en 2019, le résultat net par du Groupe correspond au résultat net part du Groupe ajusté.

(2) Les instruments dilutifs en 2020 correspondent aux actions gratuites et de performance.

(3) En euros.

NOTE 12. Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Marques	Relations Clients	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours	Autres	Total
Valeur brute	57	195	113	29	45	438
Amortissements et dépréciations cumulés	(26)	(179)	(86)	-	(23)	(313)
VALEUR NETTE AU 1er JANVIER 2020	31	16	27	29	22	126
Acquisitions et capitalisation	-	-	3	7	0	10
Cessions	-	-	(0)	-	(1)	(1)
Dotations aux amortissements	-	(3)	(9)	-	(3)	(14)
Dépréciations nettes des reprises (1)	-	(0)	-	-	-	(0)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion et autres	(2)	(1)	3	(29)	24	(5)
VALEUR NETTE AU 31 DECEMBRE 2020	29	12	24	7	42	115
Valeur brute	53	187	116	7	67	429
Amortissements et dépréciations cumulés	(24)	(174)	(92)	-	(24)	(314)

(1) Se référer à la Note 7.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

NOTE 13. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains et Constructions	Instal. techn. Matériel et Outillage	Droits d'utilisations	Immobilisations en cours	Autres	Total
Valeur brute	950	2 279	135	234	195	3 793
Amortissements et dépréciations cumulés	(583)	(1 646)	(22)	(1)	(159)	(2 410)
VALEUR NETTE AU 1er JANVIER 2020	367	634	113	232	36	1 382
Acquisitions et capitalisation	4	29	25	180	3	240
Cessions	(5)	(5)	(0)	-	(0)	(11)
Dotations aux amortissements	(23)	(84)	(25)	-	(8)	(140)
Dépréciations nettes des reprises (1)	(9)	(12)	-	-	-	(20)
Variation de périmètre	(4)	(21)	(2)	(2)	(1)	(30)
Ecart de conversion et autres	22	24	(10)	(104)	(6)	(75)
VALEUR NETTE AU 31 DECEMBRE 2020	351	565	101	306	23	1 346
Valeur brute	898	2 112	136	307	167	3 620
Amortissements et dépréciations cumulés	(546)	(1 547)	(35)	(1)	(144)	(2 273)

(1) Se référer à la **Note 7**.

Les droits d'utilisation concernent essentiellement des contrats immobiliers à hauteur de 90 millions d'euros à fin décembre 2020.

NOTE 14. Participations dans les entreprises associées - Informations financières résumées

A. VALEUR D'ÉQUIVALENCE

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	% de contrôle	2020	2019
Qatar International Cable Company	30,33%	12	13
Cobrecon / Colada Continua	50 % / 41,00 %	9	10
Recycables	36,50%	3	4
IES Energy	27,80%	9	11
TOTAL		32	37

B. ÉLÉMENTS FINANCIERS CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les données ci-dessous sont présentées dans le référentiel comptable local de chacune des entités, les bilans et comptes de résultat complets IFRS n'étant pas disponibles à la date de publication des états financiers consolidés du Groupe.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Bilan résumé

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2020	2019
Immobilisations corporelles et incorporelles	107	122
Actifs circulants	105	109
TOTAL CAPITAUX EMPLOYÉS	212	230
Capitaux propres	99	115
Dettes financières nettes	22	42
Autres dettes	91	73
TOTAL FINANCEMENT	212	230

Compte de résultat résumé

(en millions d'euros)	2020	2019
Chiffre d'affaires à cours des métaux courants	237	228
Résultat opérationnel	(5)	(1)
Résultat net	(8)	(6)

NOTE 15. Autres actifs non courants

(Au 31 décembre, en millions d'euros, nets des dépréciations)	2020	2019
Prêts et créances à long terme	41	33
Titres disponibles à la vente	33	31
Actifs de pension	15	8
Instruments dérivés	5	9
Autres	9	11
Total	102	92

L'échéancier des actifs non courants (hors titres de participation dans des entités non consolidées et hors actifs de pension) se présente de la manière suivante au 31 décembre 2020 :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Valeur dans le bilan consolidé	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et créances à long terme	41	37	3
Instruments dérivés	5	5	-
Autres	9	2	6
TOTAL	55	44	10

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Les mouvements sur les dépréciations des autres actifs non courants évalués sur leurs valeurs nettes de réalisation sont les suivants :

(en millions d'euros)	Prêts et créances à long terme	Autres
31 décembre 2019	4	3
Dotations	-	-
Cessions/Reprises	0	-
Autres	-	(0)
31 décembre 2020	4	3

NOTE 16. Stocks et en-cours de production industrielle

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2020	2019
Matières premières et marchandises	402	384
En-cours de production industrielle	261	323
Produits finis	323	462
VALEUR BRUTE	986	1 170
Dépréciation	(49)	(56)
VALEUR NETTE	937	1 113

NOTE 17. Clients et comptes rattachés

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2020	2019
Valeur brute	866	1 056
Dépréciation	(36)	(41)
VALEUR NETTE	829	1 015

Les programmes de rachats de créances sont mentionnés dans la **Note 27.A.**

L'évolution des dépréciations sur les comptes clients et rattachés peut être analysée comme suit (se référer à la **Note 26.D** pour une description de la politique de gestion du risque de crédit client) :

(en millions d'euros)	Au 1er janvier	Dotation	Consommation	Reprise sans objet	Autres (écarts de conversion...)	Au 31 décembre
2020	41	4	(0)	(6)	(2)	36
2019	40	9	(3)	(5)	-	41

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Les créances échues depuis plus de 30 jours à la date de clôture et non dépréciées sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Échues de 30 à 90 jours	Échues au-delà de 90 jours
31 décembre 2020	11	20
31 décembre 2019	32	20

À fin décembre 2020 et fin décembre 2019, les créances échues et non dépréciées résiduelles portent principalement sur des groupes industriels de premier plan, des compagnies d'électricité ou opérateurs de télécommunications majeurs, publics ou privés, ainsi que des distributeurs importants.

NOTE 18. Autres actifs courants

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2020	2019
Créances d'impôts sur les sociétés	16	33
Autres créances d'impôts et taxes	66	75
Dépôts versés	8	7
Charges constatées d'avance	21	27
Autres créances nettes	90	45
VALEUR NETTE	201	186

Les appels de marge au titre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché était négative à cette date (voir **Note 26.C**) sont présentés sur la ligne « Dépôts versés » du tableau ci-avant pour un montant de 4 millions d'euros au 31 décembre 2020 (3 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Au 31 décembre 2020, les autres créances nettes comprennent les dépôts de l'entité du Groupe au Liban dans les banques libanaises voir **Note 23.A**.

NOTE 19. Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement figurant au tableau de flux de trésorerie en **5.1.4** est détaillée ci-dessous :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2020	2019
Stocks et en-cours	149	(23)
Créances clients et autres débiteurs	89	10
Dettes fournisseurs et autres passifs	125	69
DIMINUTION (AUGMENTATION) DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	362	56

L'amélioration sur 2020 est liée aux mesures mises en place pour améliorer la liquidité du Groupe, et dans une moindre mesure à la baisse de volumes en 2020.

En 2020, le Groupe a cédé des créances fiscales pour 11 millions d'euros. Ces créances ont été conservées au bilan du Groupe du fait du non transfert de la quasi-totalité des risques et avantages.

NOTE 20. CAPITAUX PROPRES

A. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Nexans S.A. est composé au 31 décembre 2020 de 43 755 627 actions entièrement libérées (43 606 320 actions au 31 décembre 2019), de 1 euro de valeur nominale.

Les actions à droit de vote double ont été supprimées par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2011.

B. DISTRIBUTION

Lors de l'Assemblée Générale, les actionnaires seront invités à se prononcer sur la distribution d'un dividende de 0,70 euro par action, ce qui, compte tenu des 43 755 627 actions ordinaires constituant le capital de la société au 31 décembre 2020, représente une distribution totale de 31 millions d'euros.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la société Nexans détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions sera affectée en report à nouveau. À l'inverse, le montant total du dividende pourrait être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1^{er} janvier 2020 et le jour où l'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur la distribution du dividende.

L'Assemblée Générale mixte du 13 mai 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 avait suivi la proposition du Conseil d'Administration, compte tenu de la crise sanitaire, de ne pas verser de dividendes.

C. ACTIONS PROPRES

En 2020, Nexans S.A. a acquis 350 314 actions propres suite au programme de rachat d'actions approuvé par le Conseil d'Administration du 17 mars 2020. Ces actions propres ont été annulées le 17 décembre 2020.

Au cours de l'exercice 2020, 49 330 actions propres ont été livrées dans le cadre du programme d'actions gratuites et performance.

Au cours de l'exercice 2019, 77 839 actions propres avaient été livrées dans le cadre du programme d'actions gratuites et performance.

Au 31 décembre 2020, Nexans S.A. détient 107 155 actions propres.

Au 31 décembre 2019, Nexans S.A. détenait 156 485 actions propres.

D. ACTIONS GRATUITES ET DE PERFORMANCE

Le Groupe a procédé aux attributions d'actions gratuites et de performance suivantes : 340 650 actions gratuites et actions de performance en 2020 ; 319 700 actions gratuites et actions de performance en 2019.

Au 31 décembre 2020, il existe 995 298 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une action soit 2,3% du capital (996 625 actions au 31 décembre 2019 donnant droit à 2,3% du capital).

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Les actions gratuites et de performance en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2020 :

a. Caractéristiques des plans

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Nombre d'actions en circulation en fin de période	Fin de période d'acquisition des droits
1 janvier 2016	30 000	0	1 janvier 2020
12 mai 2016	253 200	0	12 mai 2020
23 novembre 2016	3 900	0	23 novembre 2020
14 mars 2017	225 300	175 870	14 mars 2021
13 mars 2018	211 100	159 500	13 mars 2022
27 juillet 2018	39 717	9 928	27 juillet 2021
27 juillet 2018	14 500	14 500	27 juillet 2022
19 mars 2019	319 700	297 300	19 mars 2023
17 mars 2020	340 650	338 200	17 mars 2024
TOTAL	1 438 067	995 298	

b. Évolution du nombre d'actions gratuites et de performance en circulation

	Nombre d'actions
ACTIONS EN CIRCULATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	996 625
Actions attribuées au cours de la période	340 650
Actions annulées au cours de la période	(292 647)
Actions acquises au cours de la période (1)	(49 330)
ACTIONS EN CIRCULATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	995 298

(1) Dont 49 330 actions prélevées sur les titres auto-détenus.

c. Valorisation des actions gratuites et de performance

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des actions ayant une incidence sur le résultat des exercices 2020 et 2019 sont les suivantes :

Date d'attribution	1 janvier 2016	12 mai 2016	23 novembre 2016	14 mars 2017	13 mars 2018	27 juillet 2018	19 mars 2019	17 mars 2020
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	33,84	43,47	49,8	48,31	44,64	29,28	28,22	24,77
Durée d'acquisition des actions	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	3-4 ans	4 ans	4 ans
Volatilité (%) (1)	35%	37%	37%	38%	35%	42%	35%	38%
Taux d'intérêt sans risque (en %)	0,00%	0,00%	0,00%	0,06%	0,02%	0,00%	-0,22%	-0,32%
Taux de dividendes (en %)	2,0%	1,0%	1,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Juste valeur de l'action (en euros)	17,27 - 31,24	28,50 - 41,76	25,76 - 47,85	23,48 - 44,59	21,14 - 41,21	12,53 - 28,70	10,90 - 26,05	7,11 - 22,87

(1) Uniquement pour les actions à condition de performance boursière.

La juste valeur des actions gratuites et de performance est enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. Dans le compte de résultat, cette charge s'élève à 3 millions d'euros en 2020 (contre une charge de 6 millions d'euros en 2019).

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

E. OPTIONS DE VENTE ACCORDÉES À DES INTÉRÊTS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Au cours de l'exercice 2020, Nexans a acquis les intérêts ne donnant pas le contrôle des sociétés Olex Australia et Olex New-Zealand conformément à l'engagement pris au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, Nexans n'a plus d'engagement d'acquiescer les intérêts ne donnant pas le contrôle.

F. PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nexans a lancé en 2020 une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 titres. Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 13 novembre 2020 et a conduit à émettre 499 621 actions nouvelles pour un montant global de 17,5 millions d'euros. La charge relative à ce plan a été comptabilisée en 2020 pour un montant de 0,7 million d'euros abondement compris et prend en compte un coût d'incessibilité pour les salariés des pays dans lesquels la mise en place d'un FCPE a été possible.

Cette augmentation de capital a été enregistrée, pour son montant net des frais d'émission, en « Capital » pour un montant de 0,5 million d'euros et au poste « Primes » des capitaux propres du Groupe pour un montant de 16,3 millions d'euros.

NOTE 21. Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme

Il existe dans le Groupe un nombre important de plans de retraite et assimilés :

- En France, chaque employé du Groupe bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur. Pour des raisons historiques, certains salariés bénéficient également de régimes de retraite complémentaire à prestations définies, fermés aux nouveaux entrants depuis 2005 pour l'un et depuis 2014 pour l'autre. Les vice-présidents *senior executive* membres du Comité Exécutif et les dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies mis en place par la Société ;
- Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Nexans veille à assurer un financement de ses principaux plans de retraite à prestations définies de manière à disposer d'actifs de régime proches de la valeur des engagements. Les plans à prestations définies non financés concernent majoritairement des régimes fermés.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, sans que leurs écarts actuariels puissent être comptabilisés en capitaux propres dans les autres éléments du résultat global mais au compte de résultat.

Par ailleurs, il existe certains plans avec garanties de rendement qui ne sont pas intégrés dans les engagements de retraite du Groupe au sens d'IAS 19 en raison de leur non matérialité.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

A. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à des calculs actuariels, les hypothèses économiques de base ont été déterminées par le Groupe en lien avec son actuaire externe. Les hypothèses démographiques et autres (taux de rotation du personnel et augmentation de salaires notamment) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux (moyens pondérés) se décomposent par zone géographique et sont les suivants pour les principaux pays contributeurs, ceux-ci représentant près de 96% des engagements de retraite du Groupe au 31 décembre 2020 :

	Taux d'actualisation 2020	Taux de progression des salaires 2020	Taux d'actualisation 2019	Taux de progression des salaires 2019
France	0,60%	1,80 % -2,30 %	0,70%	1,80 % -2,30 %
Allemagne	0,60%	3,00%	0,70%	3,00%
Norvège	1,55%	N/A	2,50%	N/A
Suisse	0,10%	1,00%	0,10%	1,00%
Canada	2,35%	3,50%	2,85%	3,50%
États-Unis	2,40%	3,50%	3,60%	3,50%
Corée du Sud	2,55%	3,00%	2,55%	3,00%
Australie	1,30%	2,00%	1,90%	2,50%

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence :

- Au taux de rendement des obligations émises par des entreprises privées de première catégorie (AA ou supérieure) pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés sont considérés comme suffisamment liquides. Cette approche a notamment été utilisée pour la zone euro, le Canada, les États-Unis, la Suisse, le Japon ainsi que pour la Corée du Sud, la Norvège et l'Australie.
- À défaut, pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés obligataires des entreprises privées de première catégorie ne sont pas considérés comme suffisamment liquides, y compris sur des maturités courtes, au taux des obligations émises par l'État d'échéance équivalente à la durée des régimes évalués.

B. ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS

COÛT DE RETRAITE PRIS EN CHARGE SUR L'EXERCICE (en millions d'euros)	2020	2019
Coûts des services rendus	(13)	(13)
Charge d'intérêts nette	(2)	(5)
(Pertes) et gains actuariels (médailles du travail)	(0)	(2)
Coûts des services passés	1	7
Effet des réductions et liquidations de régimes	0	2
Impact du plafonnement des actifs	-	-
COÛT NET SUR LA PÉRIODE	(15)	(11)
- dont coût opérationnel	(13)	(6)
- dont coût financier	(2)	(5)

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS (en millions d'euros)	2020	2019
VALEUR ACTUELLE DES ENGAGEMENTS AU 1ER JANVIER	825	773
Coûts des services rendus	13	13
Charge d'intérêts	8	13
Cotisations versées par les salariés	2	2
Modifications de régimes	(1)	(9)
Acquisitions et cessions d'activités	(3)	(0)
Réductions et liquidations de régimes	(3)	(9)
Prestations payées	(47)	(45)
Pertes et (gains) actuariels	15	69
Différences de conversion et autres	(15)	17
VALEUR ACTUELLE DES ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE	794	825

COUVERTURE DES ENGAGEMENTS (en millions d'euros)	2020	2019
VALEUR DE MARCHÉ DES FONDS INVESTIS AU 1ER JANVIER	459	415
Produit d'intérêts	5	8
(Pertes) et gains actuariels	21	37
Contributions de l'employeur	12	14
Contributions des salariés	2	2
Acquisitions et cessions d'activités	-	-
Réductions et liquidations de régimes	(3)	(9)
Prestations payées	(27)	(25)
Différences de conversion et autres	(11)	17
VALEUR DE MARCHÉ DES FONDS INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE	459	459

COUVERTURE FINANCIÈRE (au 31 décembre, en millions d'euros)	2020	2019
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	(522)	(538)
Valeur de marché des fonds investis	459	459
COUVERTURE FINANCIÈRE DES ENGAGEMENTS FINANCÉS	(63)	(79)
Valeur actuelle des engagements non financés	(272)	(287)
ENGAGEMENT NET DE COUVERTURE	(335)	(365)
Surplus non reconnu (dus à la limitation d'actifs)	-	-
(PROVISION) / ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE	(335)	(365)
- dont actifs de pension	15	8

ÉVOLUTION DE LA PROVISION NETTE (en millions d'euros)	2020	2019
PROVISION / (ACTIF NET) AU 1ER JANVIER	365	358
Charge / (produit) reconnu en résultat	15	10
Charge / (produit) comptabilisé en autres éléments du résultat global	(6)	31
Utilisation	(32)	(34)
Autres impacts (change, acquisitions / cessions...)	(7)	(0)
PROVISION / (ACTIF NET) AU 31 DÉCEMBRE	335	365
- dont actifs de pension	15	8

C. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Sur l'exercice 2020, les gains actuariels sont principalement dus au rendement des fonds investis à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts et à la mise à jour de la table de mortalité du plan suisse, partiellement compensés par la baisse des taux d'actualisation sur la période.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Par ailleurs, les cotisations à verser par l'employeur au titre des actifs de régimes à prestations définies sont estimées à 8 millions d'euros pour 2021.

Enfin, les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à cotisations définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations qui constituent des charges de la période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans pour l'exercice 2020 s'élève à 92 millions d'euros (98 millions au titre de 2019).

En ce qui concerne les pertes actuarielles sur l'exercice 2019, elles étaient principalement dues à la baisse des taux d'actualisation partiellement compensée par le rendement des fonds investis à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts.

D. ANALYSE DES ÉCARTS ACTUARIELS SUR LES ENGAGEMENTS

Les écarts actuariels générés sur les engagements pendant l'exercice se décomposent de la manière suivante :

	2020		2019	
	en millions d'euros	Part en %	en millions d'euros	Part en %
Taux d'actualisation	23	3%	71	9%
Hausse des salaires	-	0%	(0)	0%
Mortalité	(11)	1%	(0)	0%
Rotation des effectifs	-	0%	0	0%
Autres changements d'hypothèses	-	0%	(1)	0%
(GAINS) / PERTES SUR MODIFICATIONS D'HYPOTHÈSES	12	2%	69	8%
(GAINS) / PERTES SUR MODIFICATIONS DE PLAN	-	0%	-	0%
(GAINS) / PERTES SUR EFFETS D'EXPÉRIENCE	3	0%	(2)	0%
AUTRES	-	0%	2	0%
TOTAL (GAINS) / PERTES GÉNÉRÉS SUR L'EXERCICE	15	2%	69	8%

E. RÉPARTITION PAR NATURE DES ACTIFS DE COUVERTURE

La répartition par nature des fonds investis se présente de la manière suivante :

(Au 31 décembre)	2020		2019	
	en millions d'euros	Part en %	en millions d'euros	Part en %
Actions (1)	147	32%	146	32%
Obligations et assimilées (1)	169	37%	171	37%
Immobilier	87	19%	90	20%
Liquidités	7	2%	7	1%
Autres	49	11%	45	10%
VALEUR DE MARCHÉ DES FONDS INVESTIS	459	100%	459	100%

(1) Les « Actions » et les « Obligations et assimilées » sont des actifs cotés.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

F. ANALYSES DE SENSIBILITÉ

La valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi est sensible au taux d'actualisation. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation sur la valeur présente de l'engagement :

	2020		
	Valeur réelle en millions d'euros	Valeur ajustée en millions d'euros	Écart en %
Europe	580	615	6,09%
Amérique du Nord	179	191	6,63%
Asie	21	22	4,35%
Autres pays	15	15	4,83%
TOTAL	794	843	6,14%

La valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi est également sensible au taux d'inflation. Fonction du type de régime, ce paramètre peut avoir des incidences sur la progression du niveau des salaires d'une part, ainsi que sur le niveau des rentes d'autre part. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une hausse de 50 points de base du taux d'inflation sur la valeur présente de l'engagement (en considérant une stabilité du taux d'actualisation) :

	2020		
	Valeur réelle en millions d'euros	Valeur ajustée en millions d'euros	Écart en %
Europe	580	597	3,00%
Amérique du Nord	179	179	0,00%
Asie	21	21	0,00%
Autres pays	15	15	1,38%
TOTAL	794	812	2,22%

G. CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ET LEURS RISQUES

Les deux plans décrits ci-dessous représentent 59% de la valeur actuelle totale des engagements du Groupe au 31 décembre 2020.

Suisse

Le régime de retraite de Nexans Suisse SA est un plan basé sur des cotisations avec, à la retraite, la garantie d'un taux de rendement minimal et d'un taux fixe de conversion. Il offre des prestations répondant à la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle obligatoire (loi « LPP/BVG »).

Le plan doit être entièrement financé selon la loi « LPP/BVG ». En cas de sous financement, des mesures de rétablissement doivent être prises, telles qu'un financement supplémentaire soit de l'employeur seul, soit de l'employeur et des employés, et/ou la réduction des prestations.

Le fonds de retraite est établi comme une entité juridique distincte. Cette fondation est responsable de la gestion du régime, et est composée d'un nombre égal de représentants de l'employeur et des employés. L'allocation stratégique des actifs doit respecter la directive de placement mise en place par la fondation, qui a pour objectif de limiter le risque de rendement.

Par ailleurs, la société Nexans Suisse SA est exposée à un risque viager concernant l'engagement. En effet, trois-quarts des engagements sont relatifs à des retraités.

La durée moyenne pondérée du plan est de l'ordre de 12 ans.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Allemagne

Le régime le plus significatif de Nexans Deutschland GmbH est un régime à prestations définies fermé aux nouveaux entrants depuis le 1^{er} janvier 2005. Pour les autres salariés, la prestation de retraite sera accordée sur la base des droits acquis au moment de la fermeture du régime. Ce plan n'est pas financé.

Les membres sont aussi couverts contre le risque d'invalidité. En général, la prestation d'invalidité sera versée en complément du montant des prestations de retraite futures. En sus, le régime prévoit des pensions de réversion.

La durée moyenne pondérée du plan est de l'ordre de 11 ans.

NOTE 22. Provisions

A. ANALYSE PAR NATURE

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2020	2019
Risques sur affaires	38	38
Provisions pour restructuration	87	159
Autres provisions	75	101
TOTAL	200	297

L'évolution de ces provisions se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	TOTAL	Risques sur affaires	Provisions pour réorganisation	Autres provisions
AU 31 DÉCEMBRE 2018	147	32	34	81
Dotations	212	19	172	21
Reprises (provisions utilisées)	(56)	(11)	(39)	(6)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(26)	(4)	(21)	(1)
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-
Écarts de conversion et autres	20	(1)	13	6
AU 31 DÉCEMBRE 2019	297	38	159	101
Dotations	73	16	55	2
Reprises (provisions utilisées)	(118)	(7)	(105)	(6)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(33)	(8)	(24)	(1)
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-
Écarts de conversion et autres	(19)	(1)	3	(21)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	200	38	87	75

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet d'actualisation.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, des pertes sur contrats déficitaires et des pénalités liées aux contrats commerciaux (voir Note 29). Elles intègrent également le cas échéant les provisions sur les contrats de construction en cours, conformément à la Note 1.E.a.

La colonne « Autres provisions » inclut principalement les provisions pour comportement anticoncurrentiel qui représentent 70 millions d'euros au 31 décembre 2020 (74 millions d'euros au 31 décembre 2019), voir Note 29.

Les reprises de provisions devenues sans objet sont dues à des risques qui se sont éteints ou dénoués par une sortie de ressources plus faible que celle qui avait été estimée sur la base des informations disponibles à la clôture de la période précédente (dont les provisions pour garanties données aux clients, venant à expiration).

B. ANALYSE DES COÛTS DE RÉORGANISATION

Les coûts de réorganisation s'élèvent à 107 millions d'euros en 2020 et couvrent les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs (1)	Autres coûts monétaires	TOTAL
Dotations de la période nettes des reprises de provisions devenues sans objet	25	8	5	38
Autres coûts de l'exercice	19	-	50	68
TOTAL COÛTS DE RÉORGANISATION	43	8	55	107

(1) Présentées en moins des actifs correspondants dans le bilan consolidé.

Ces coûts comprennent 31 millions d'euros liés au projet de réorganisation des activités du Groupe en Europe annoncé le 24 janvier 2019. Ce montant correspond principalement aux coûts non provisionnables conformément au référentiel IFRS, dans les principaux pays que sont l'Allemagne, la France et la Belgique. Sur 2019, les coûts sur ce projet s'élevaient à 184 millions d'euros.

Les coûts en 2020 comprennent par ailleurs des coûts liés à de nouveaux plans lancés en 2020 essentiellement en Amérique du Nord, Europe et Asie-Pacifique pour 42 millions d'euros. Notamment, courant juillet 2020, face à la faiblesse de sa part de marché dans le domaine des Bâtiments et Territoires aux Etats-Unis et pour optimiser sa structure de coûts, le Groupe a décidé de fermer son implantation industrielle localisée à Chester dans l'état de New-York et de réorganiser la structure Nord-Américaine.

En 2020, comme au cours des années précédentes, les plans s'accompagnent, dans la mesure du possible, de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et de mesures permettant de limiter les suppressions de postes et de favoriser les reclassements.

Les autres coûts de l'exercice comprennent également des coûts directement liés au programme de transformation s'inscrivant dans la démarche annoncée par le Groupe le 9 novembre 2018 (24 millions d'euros en 2020 versus 32 millions d'euros sur 2019).

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

NOTE 23. Endettement net

Au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019, la dette long terme du Groupe est notée BB par Standard & Poor's avec une perspective négative.

A. ANALYSE PAR NATURE

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Notes	2020	2019
Emprunts obligataires (1) – Non courant	23.C	523	772
Autres emprunts non courants (1)		80	59
TOTAL EMPRUNTS NON COURANTS (2)		603	831
Emprunts obligataires (1) – Courant	23.C	250	-
Emprunts courants et intérêts courus non échus (2)	23.D	353	150
Concours bancaires		9	16
TOTAL EMPRUNTS COURANTS (2)		611	165
TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE (2)		1 215	996
Trésorerie		(1 120)	(617)
Équivalents de trésorerie		(21)	(25)
TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE HORS DETTES SUR LOYERS FUTURS		73	355
Dettes sur loyers futurs (3)		105	116
TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE		179	471

(1) Hors intérêts courus non échus court terme et dettes sur loyers futurs.

(2) Hors dettes sur loyers futurs.

(3) Les dettes sur loyers futurs comprennent 81 millions d'euros de dettes non courantes, le solde correspondant à des dettes courantes. La charge d'intérêts afférente s'élève à 4 millions d'euros sur l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2020, les conséquences de la situation au Liban ont été prises en compte par le Groupe de la manière suivante :

- L'application de la norme IFRS 9 a conduit le Groupe à comptabiliser une dépréciation de -4 millions d'euros sur la trésorerie de l'entité au Liban afin de prendre en compte le risque de faillite des banques du pays ;
- Le solde net de 36 millions d'euros de ces dépôts bancaires détenus dans des banques libanaises – en quasi-totalité en dollars américains – a été classé en « Autres actifs courants » au 31 décembre 2020, hors des trésorerie et équivalents de trésorerie, et ce conformément à la norme IAS 7.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

B. VARIATION DE L'ENDETTEMENT BRUT

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Souscription / Remboursement	Variation du périmètre de consolidation	Variation des intérêts	Transfert de non courant à courant	Autres (1)	31 décembre 2020
Emprunts obligataires – Non courant	772	-	-	-	(250)	1	523
Autres emprunts non courants	59	39	-	-	(14)	(3)	80
Emprunts obligataires – Courant	-	-	-	-	250	(0)	250
Autres emprunts courants	135	204	-	-	14	(16)	336
Dettes sur loyers futurs	116	(25)	(1)	(0)	-	15	105
Intérêts courus non échus	15	N/A	-	2	-	(0)	17
DETTE FINANCIÈRE BRUTE HORS CONCOURS BANCAIRES	1 097	218	(1)	2	0	(4)	1 311

(1) Intègre l'impact de la transition à la norme IFRS 16 ainsi que l'effet des nouveaux contrats de location signés au cours de l'exercice, ces deux effets étant sans impact sur la trésorerie du Groupe.

C. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

(en millions d'euros)	Valeur comptable à la clôture 2020	Valeur nominale à l'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal
Emprunt obligataire 2021	255	250	26 mai 2021	3.25%
Emprunt obligataire 2023	329	325	8 août 2023	3.75%
Emprunt obligataire 2024	203	200	5 avril 2024	2.75%
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES (1)	787	775		

(1) Dont intérêts courus court terme pour 14 millions d'euros.

Le 8 août 2018, Nexans avait réalisé une émission obligataire d'un montant de 325 millions d'euros. Cette émission à taux fixe d'une durée de 5 ans (à échéance 8 août 2023) était assortie d'un coupon annuel de 3,75 %. Le prix d'émission était de 100 % de la valeur nominale de l'obligation.

Le 5 avril 2017, Nexans avait réalisé une émission obligataire de 200 millions d'euros à échéance 5 avril 2024. Le prix d'émission représentait 100 % de la valeur nominale de l'obligation.

Le 26 mai 2016, Nexans avait réalisé une émission obligataire de 250 millions d'euros à échéance 26 mai 2021. Le prix d'émission représentait 100 % de la valeur nominale de l'obligation. Cette émission obligataire est classée en « Emprunts obligataires – Courant » au 31 décembre 2020.

Début janvier 2019, la totalité des obligations convertibles de l'OCEANE 2019 avait été remboursée pour 276 millions d'euros, coupons courus inclus.

D. EMPRUNTS NON OBLIGATAIRES

Le 17 juin 2020, Nexans a reçu les fonds provenant d'un Prêt bancaire Garanti par l'Etat pour un montant de 280 millions d'euros cf. **Note 2**. Cet emprunt d'une maturité de douze mois comporte une option d'extension jusqu'à 5 ans supplémentaires à la main de Nexans. La garantie de l'Etat français s'élève à 80%.

Cet emprunt est classé en « Emprunts courants et intérêts courus non échus » au 31 décembre 2020 pour une valeur comptable de 280 millions d'euros cf. **Note 23.A**.

Début avril 2020, Nexans a tiré 200 millions d'euros sur la ligne de crédit syndiqué de 600 millions d'euros amendée en décembre 2018. Ce tirage a été remboursé le 22 juin 2020.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Au 31 décembre 2020, les emprunts non obligataires comprennent par ailleurs la dette financière de l'ordre de 72 millions d'euros destinée à financer la construction du navire câblé Aurora. Elle est comprise pour 68 millions d'euros sur la ligne « Autres emprunts non courants », le solde figurant en « Emprunts courants et intérêts courus non échus ». Se référer également à la **Note 23.E** ci-dessous.

Au 31 décembre 2019, les « Emprunts courants » comprenaient entre autres un programme de cession de créances commerciales (programme dit On Balance Sheet) en euros mis en place par Nexans France depuis le deuxième trimestre 2010, dont l'encours maximum était contractuellement fixé à 80 millions d'euros. Ce programme est terminé au 31 décembre 2020.

E. ANALYSE PAR DEVISE ET TAUX D'INTÉRÊT DE LA DETTE FINANCIÈRE BRUTE

Dettes financières non courantes

(Au 31 décembre, hors intérêts courus non échus court terme)	TIE moyen pondéré(1) (%)		En millions d'euros	
	2020	2019	2020	2019
Emprunt obligataire 2021	N/A	3,40%	N/A	249
Emprunt obligataire 2023	3,89%	3,89%	324	324
Emprunt obligataire 2024	2,87%	2,87%	199	199
Autres	3,70%	4,68%	80	59
TOTAL DETTES NON COURANTES (2)	3,53%	3,55%	603	831

(1) Taux d'intérêt effectif.

(2) Hors dettes sur loyers futurs.

L'endettement à moyen et long terme du Groupe est majoritairement à taux fixe.

Les dettes financières non courantes en autres devises que l'euro sont notamment composées de l'emprunt souscrit par Nexans Norway dans le cadre du financement du projet de construction du navire câblé Aurora, d'emprunts souscrits par Liban Câbles qui bénéficie d'un taux bonifié, et d'emprunts souscrits par Nexans Côte d'Ivoire.

Dettes financières courantes

(Au 31 décembre)	TIE moyen pondéré(1) (%)		En millions d'euros	
	2020	2019	2020	2019
Emprunt obligataire 2021	3,40%	N/A	250	N/A
Emprunt garanti par l'Etat	0,75%	N/A	280	N/A
Euro hors emprunts obligataires	2,19%	1,05%	15	85
Dollar américain	4,34%	3,98%	3	7
Autres	3,08%	4,49%	47	58
TOTAL DETTES COURANTES HORS INTÉRÊTS COURUS (2)	2,10%	2,51%	595	150
Intérêts courus (y compris intérêts courus non échus sur dettes non courantes)	N/A	N/A	17	15
TOTAL DETTES COURANTES (2)	2,10%	2,51%	611	165

(1) Taux d'intérêt effectif.

(2) Hors dettes sur loyers futurs.

À fin décembre 2020, l'endettement en dollar américain provient principalement de filiales libanaise et brésilienne.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Les dettes financières libellées dans des devises autres que l'euro et le dollar américain correspondent essentiellement à des emprunts souscrits localement par certaines filiales en Asie (Chine), en Afrique (Maroc et Côte d'Ivoire) ainsi qu'en Amérique du Sud (Brésil principalement). Ces financements sont dans certains cas rendus nécessaires pour les filiales n'ayant pas accès à un financement centralisé du fait de leur situation géographique. Ils peuvent néanmoins permettre de bénéficier de taux d'emprunt particulièrement attractifs ou d'éviter un risque de change potentiellement important selon les zones géographiques considérées.

Hors emprunt obligataire et Prêt Garanti par l'Etat, l'endettement à court terme du Groupe est majoritairement à taux variable.

F. ANALYSE PAR ÉCHÉANCES (Y COMPRIS INTÉRÊTS À PAYER)

Nexans Financial and Trading Services, filiale à 100% de Nexans, assure la gestion de la trésorerie centrale du Groupe. La société Nexans, en tant que holding de tête, continue néanmoins de porter les financements obligataires à long terme du Groupe.

Nexans Financial and Trading Services suit sur une base hebdomadaire l'évolution des liquidités disponibles des holdings de tête du Groupe et la structure de financement du Groupe dans son ensemble (voir **Note 26.A**).

Compte tenu des liquidités disponibles à court terme et de la structure à long terme de l'endettement du Groupe, l'échéancier des dettes est présenté sur un horizon à moyen et long terme :

Échéancier au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	< 1 an		1 an - 5 ans		> 5 ans		Total	
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
Emprunt obligataire 2021	250	8	-	-	-	-	250	8
Emprunt obligataire 2023	-	12	325	24	-	-	325	37
Emprunt obligataire 2024	-	6	200	17	-	-	200	22
Autres emprunts non courants	-	4	41	11	39	3	80	18
Prêt garanti par l'État	280	2	-	-	-	-	280	2
Emprunts courants et concours bancaires	65	1	-	-	-	-	65	1
Dettes sur loyers futurs	25	3	55	8	25	4	105	16
Total	620	38	621	60	64	7	1 305	105

Remarques relatives à la construction du tableau des échéanciers :

- Les dérivés de change ou de taux en couverture de la dette externe du Groupe sont non significatifs à l'échelle du Groupe ;
- La contre-valeur euro présentée dans l'échéancier pour les emprunts en devises étrangères a été calculée en utilisant les taux de change de clôture au 31 décembre 2020 ;
- Par hypothèse, il est considéré que le nominal des emprunts courants et des concours bancaires sera intégralement remboursé de manière régulière tout au long de l'exercice 2020 ;
- La charge d'intérêt a été calculée sur la base du taux contractuel pour les emprunts à taux fixe et sur la base du taux d'intérêt moyen pondéré constaté au 31 décembre 2020 (voir ci-dessus **Note 23.D**) pour les emprunts à taux variable.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

NOTE 24. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2020	2019
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	1 213	1 319
Dettes sociales	207	230
Dettes d'impôts courants sur les sociétés	40	46
Autres dettes fiscales	37	29
Produits constatés d'avance	0	0
Autres dettes	64	45
AUTRES PASSIFS COURANTS	349	350

Au 31 décembre 2020, les dettes fournisseurs du Groupe incluent environ 154 millions d'euros (226 millions d'euros au 31 décembre 2019) liés à des achats de cuivre pour lesquels les délais de paiement peuvent être, dans certains cas, supérieurs à ceux que l'on observe habituellement pour ce type d'approvisionnement.

Les dettes envers les fournisseurs d'immobilisations s'élèvent à 1 million d'euros au 31 décembre 2020 (1 million d'euros au 31 décembre 2019).

NOTE 25. Instruments dérivés

(en millions d'euros)	31 décembre 2020						31 décembre 2019			
	Notionnels					Total	Valeur de marché		Notionnels	Valeur de marché
DÉRIVÉS DE CHANGE	USD	NOK	EUR	Autres	Actifs		Passif	Actifs		Passif
Dérivés de change - Couverture de flux de trésorerie						40	29		19	12
Vente à terme	351	551	713	174	1 789			1 912		
Achat à terme	250	985	338	229	1 802			1 923		
Dérivés de change - Couverture économique						12	10		17	22
Vente à terme	238	34	48	287	608			685		
Achat à terme	171	12	207	217	607			683		
DÉRIVÉS DE MÉTAUX	Cuivre	Aluminium	Lead	Autres	Total	Actifs	Passif	Notionnels	Actifs	Passif
Dérivés de métaux - Couverture de flux de trésorerie						39	6		10	5
Vente à terme	161	13	1	-	176			128		
Achat à terme	315	30	27	-	372			349		
Dérivés de métaux - Couverture économique						-	-		2	2
Vente à terme	-	-	-	-	-			54		
Achat à terme	-	-	-	-	-			70		
TOTAL DÉRIVÉS DE CHANGE ET MÉTAUX						90	46		48	41

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Dérivés de change

En 2020, la part inefficace sur les dérivés de change représente une perte non significative. Elle est incluse dans la ligne « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat consolidé pour la partie opérationnelle et dans la ligne « Coût de l'endettement financier (net) » pour la partie financière.

Au titre de la couverture de flux de trésorerie, 7 millions d'euros de pertes nettes ont été comptabilisées dans l'état du résultat global consolidé, tandis que le montant net recyclé par résultat est un gain de 5 millions d'euros.

Dérivés de métaux

En 2020, la part inefficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie représente un montant non significatif inclus dans la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » du compte de résultat consolidé, au sein des « Autres produits et charges opérationnels ».

Au titre de la couverture de flux de trésorerie, 36 millions d'euros de gains ont été comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé et 8 millions d'euros de pertes ont été recyclées par résultat.

NOTE 26. Risques financiers

La politique de gestion des risques financiers est définie par la Direction Financière du Groupe :

- La Direction « Trésorerie et Financement » suit la gestion des risques de liquidité, de change, de taux, de crédit et de contrepartie bancaires ;
- La Direction « Gestion des Métaux » suit la gestion des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux, de crédit ou de contrepartie financière pour les intervenants sur ces marchés de métaux non ferreux.

Ces deux directions sont localisées au sein de l'entité juridique Nexans Financial and Trading Services.

Les risques de change, de taux et l'accès à la liquidité sont gérés de façon centralisée pour les filiales situées dans des pays où la réglementation le permet.

Depuis le 2 Novembre 2020, Nexans Financial and Trading Services est la contrepartie de toutes les filiales ayant recours à des dérivés de matières premières, à l'exception du Brésil, de la Corée du Sud et de la Chine.

Les principales filiales dont l'accès à la liquidité n'est pas centralisé au 31 décembre 2020 sont situées au Maroc, au Liban, en Chine, en Corée du Sud, au Pérou, au Brésil et en Colombie. Ces filiales, qui ont leurs propres relations bancaires, sont néanmoins soumises aux procédures du Groupe en matière de choix de leurs banques, de gestion des risques de change et de taux.

La politique de gestion du risque lié aux métaux non ferreux est aussi définie et contrôlée de manière centralisée pour l'ensemble du Groupe. La Direction « Gestion des Métaux » centralise l'accès au marché, en exécutant les demandes des filiales. Seules l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Chine accèdent directement au marché au 31 décembre 2020.

A. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Financement du Groupe

Suivi et contrôle du risque de liquidité

La Direction « Trésorerie et Financement » suit sur une base hebdomadaire l'évolution de la position de trésorerie et de liquidité du Groupe (holdings et entités opérationnelles). Les filiales reportent ainsi des prévisions de trésorerie pour les quatre semaines du mois en cours. Ces prévisions sont ensuite comparées aux réalisations.

Les financements bancaires souscrits par les filiales qui ne se financent pas auprès de Nexans Financial and Trading Services (filiales non centralisées) doivent être préalablement approuvés par la Direction « Trésorerie et Financement » et ne doivent pas, sauf dérogation expresse, avoir une durée supérieure à 12 mois.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis sont le montant non utilisé des limites de crédits accordées au Groupe sous diverses formes ainsi que les liquidités disponibles.

Le Groupe suit par ailleurs la dette financière nette, telle que définie en **Note 23**, sur une base mensuelle.

Gestion des excédents de trésorerie du Groupe

La politique du Groupe pour le placement de ses excédents de liquidité est guidée par les deux principes suivants : disponibilité et sécurité. Les banques considérées par le Groupe comme des contreparties acceptables pour les placements doivent avoir des notations court terme minima de A2 chez Standard & Poor's et P2 chez Moody's ou être majoritairement détenues par l'État de leur pays d'origine (membre de l'Union européenne, Canada ou États-Unis).

Au 31 décembre 2020, les excédents de trésorerie du Groupe sont classés sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan consolidé et peuvent être placés :

- Dans des comptes courants ouverts auprès de banques considérées par le Groupe comme des contreparties acceptables ;
- Dans des OPCVM monétaires sans sensibilité aux variations de taux d'intérêt et dont le sous-jacent est constitué d'émissions d'entreprises et d'institutions financières notées « *investment grade* » ; ou
- Dans des dépôts à terme, des certificats de dépôt émis par des banques d'une durée initiale inférieure à douze mois.

Principales sources de financement

Le Groupe a poursuivi au cours de ces dernières années une politique de diversification de ses sources de financement :

- Emprunt obligataire convertible, à savoir une OCEANE remboursée début 2019 (voir **Note 23**) ;
- Émissions obligataires 2021, 2023 et 2024 (voir **Note 23**) ;
- Une ligne de crédit syndiqué à moyen terme de 600 millions d'euros, incluant une ligne de tirage très court terme de 200 millions d'euros ;
- Un Prêt bancaire Garanti par l'Etat pour un montant de 280 millions d'euros ;
- Des opérations de titrisation et d'affacturage des créances commerciales et fiscales :

Le programme de titrisation datant du 29 mars 2010 et renouvelé pour cinq ans le 30 mars 2015 portait sur la titrisation de créances commerciales en France et en Allemagne. Le programme de titrisation a été amendé le 23 mai 2017 pour mettre fin au programme déconsolidant *Off Balance Sheet* et ne préserver que le programme non-déconsolidant *On Balance Sheet*, qui s'est terminé en mars 2020.

Au 31 décembre 2020, Nexans France SAS a cédé 25 millions d'euros de créances dans le cadre d'un nouveau programme mis en place sur le second semestre 2020.

Les autres principales opérations de titrisation et d'affacturage de créances commerciales concernent la Norvège, la Suède en 2020.

En Norvège, le montant de créances cédées dans le cadre du programme d'affacturage est de 28 millions d'euros au 31 décembre 2020 (36 millions d'euros au 31 décembre 2019).

En Suède, le montant de créances cédées dans le cadre du programme d'affacturage est de 18 millions d'euros au 31 décembre 2020 (4 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Au Brésil, le montant de créances cédées dans le cadre du programme d'affacturage était de 9 millions d'euros au 31 décembre 2019.

L'analyse des caractéristiques de ces contrats et programmes ayant mis en évidence que les droits aux flux de trésorerie des créances et la quasi-intégralité des risques et avantages liés aux créances étaient transférés au factor, les cessions opérées dans ce cadre ont été considérées comme déconsolidantes en IFRS ;

- Des lignes de crédit locales.

Covenants et clauses d'exigibilité anticipée

Le 12 décembre 2018, un amendement du contrat de la ligne de crédit syndiqué de 600 millions d'euros a été signé. Son échéance est désormais fixée au 12 décembre 2023, et il comprend au sein des 600 millions d'euros une ligne de tirage très court terme de 200 millions d'euros ayant notamment pour vocation à sécuriser un programme de titres négociables. Ce programme a été signé le 21 décembre 2018 pour un montant maximum de 400 millions d'euros, et n'est pas utilisé au 31 décembre 2020. Il était utilisé à hauteur de 30 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le crédit syndiqué amendé ainsi que le Prêt Garanti par l'Etat comportent une obligation de respect de deux ratios financiers, applicables depuis le 30 juin 2019 inclus :

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

- Un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés incluant les intérêts ne donnant pas le contrôle qui ne doit pas excéder 1,20 ; et
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA consolidé tel que défini en **Note 1.E.b** qui ne doit pas excéder 3,2.

Au 31 décembre 2020, comme à la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés.

Le non-respect des engagements pris au titre du crédit syndiqué ou du Prêt Garanti par l'Etat entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période définie dans le contrat, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours.

D'autre part, afin de financer la construction d'un bateau câblé, une filiale du Groupe a souscrit en mai 2019 un emprunt de 1 050 millions de couronnes norvégiennes. Ce financement, qui est débloqué par tranches au fil de la construction du bateau, sera remboursé linéairement sur les douze années qui suivent la livraison du bateau. Il inclut par ailleurs deux options exerçables par le Groupe à la date de livraison du bateau : la première permet de passer d'un taux d'intérêt variable à un taux d'intérêt fixe, quand la seconde permet de choisir la devise de remboursement parmi la couronne norvégienne, l'euro ou le dollar américain.

B. RISQUE DE TAUX

Le Groupe structure son financement de telle sorte qu'il ne soit pas exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt :

- L'endettement à moyen et long terme du Groupe est très majoritairement à taux fixe et est constitué essentiellement au 31 décembre 2020 des emprunts obligataires 2023 et 2024 ;
- L'endettement à court terme du Groupe comprend l'emprunt obligataire 2021 ainsi que le Prêt Garanti par l'Etat, tous deux à taux fixe et dont la maturité est désormais inférieure à douze mois. L'ensemble du reste de l'endettement à court terme du Groupe est à taux variable basé sur des indices monétaires (EONIA, EURIBOR, LIBOR ou des indices locaux). Les dettes financières à taux fixe souscrites à l'origine sur des échéances inférieures à un an sont par ailleurs assimilées à de la dette financière à taux variable. La trésorerie court terme est investie dans des instruments à moins d'un an donc à taux révisable (taux fixe renégocié au renouvellement) ou à taux variable (EONIA ou LIBOR d'une durée inférieure à celle de l'investissement). De ce fait, l'exposition nette courante du Groupe aux fluctuations de taux est limitée : exposition nette active de respectivement 1 076 millions d'euros et 491 millions d'euros au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

En 2020, comme en 2019, le Groupe n'a pas utilisé d'instruments de couverture de risque de taux.

En outre, cet emprunt intègre des ratios financiers qui comprennent les ratios financiers applicables au Groupe et définis dans le contrat syndiqué amendé (cf. ci-dessus), ainsi que des ratios applicables à la filiale du Groupe, basés sur les comptes statutaires de la filiale pour la clôture annuelle :

- Un ratio du niveau de capitaux propres par rapport au total actif ;
- Un ratio d'endettement net par rapport aux capitaux propres ; et
- Le niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2020, les comptes statutaires de la filiale ne sont pas encore émis à la date d'arrêt des présents états financiers consolidés.

Au 30 juin 2020, les ratios associés au prêt finançant la construction d'un bateau câblé étaient largement respectés.

Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers.

Il existe pour le contrat de crédit syndiqué comme pour les emprunts obligataires, 2021, 2023 et 2024 des engagements classiques pouvant conduire à une exigibilité anticipée (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle).

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

L'endettement net du Groupe se répartit comme suit entre taux variables et taux fixes :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2020			2019		
	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total
TAUX VARIABLES						
Dettes financières (1)	65	0	66	151	51	203
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 142)	-	(1 142)	(642)	-	(642)
POSITION NETTE À TAUX VARIABLES	(1 076)	0	(1 076)	(491)	51	(439)
TAUX FIXES						
Dettes financières (1)	570	684	1 254	38	871	910
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE À TAUX FIXES	570	684	1 254	38	871	910
DETTES FINANCIÈRES NETTES	(506)	684	179	(452)	923	471

(1) Inclut la part court terme des intérêts courus non échus sur la dette long terme.

C. RISQUES SUR LES COURS DE CHANGE ET DE MÉTAUX

L'exposition au risque de change est essentiellement liée aux transactions opérationnelles (achats et ventes). Le Groupe considère qu'il est peu exposé au risque de change lié à sa dette. Néanmoins, en cas d'existence de dette libellée dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle, sauf exception, le risque de change inhérent est couvert.

En raison de sa présence internationale, le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de conversion sur l'actif net des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro. Le Groupe a pour politique de ne pas couvrir ce risque.

La politique de gestion du risque sur les métaux non ferreux est définie par la Direction financière. Elle est mise en œuvre par les filiales qui achètent du cuivre, de l'aluminium et dans une moindre mesure du plomb. La principale exposition du Groupe porte sur le cuivre.

La sensibilité du Groupe au risque de change sur ses flux d'exploitation est considérée comme limitée en raison de la structure même de son activité. En effet, mis à part l'activité Haute Tension, la plupart des filiales opérationnelles ont une très forte dimension locale. Le Groupe a pour politique de couvrir les risques sur les cours des métaux non ferreux et de change liés à ses flux commerciaux significatifs contractuels prévisibles et à certains flux budgétés. L'activité résultant de ces couvertures peut avoir pour conséquence de maintenir certaines positions ouvertes. Dans ce cas, les positions sont limitées dans leur montant et leur durée, et contrôlées respectivement par la Trésorerie Centrale.

Modalités de suivi et de couverture de l'exposition change

Le contrôle de l'application des procédures en matière de risque de change s'exerce par l'envoi trimestriel à la Trésorerie Centrale par toutes les filiales exposées à ce type de risque, qu'elles soient ou non dans le système centralisé de mise en commun des liquidités, d'un rapport détaillant leurs flux futurs en devises et les couvertures qui y sont affectées ainsi qu'une réconciliation entre leurs prévisions précédentes et leur réalisation.

La Trésorerie Centrale a développé des outils de formation à l'attention des équipes opérationnelles, et réalise des missions de contrôle ad hoc pour s'assurer de la bonne compréhension des procédures et de leur application. Enfin, le département « Audit Interne » examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques de change lors de ses propres missions d'audit dans les filiales du Groupe.

Certaines offres sont par ailleurs remises dans une devise différente de celle dans laquelle l'unité opère. Le risque de change lié à ces offres n'est pas systématiquement couvert, ce qui peut générer un gain ou une perte pour le Groupe dans le cas d'une forte variation du cours de change entre la remise de l'offre et son acceptation par le client. Toutefois, dans ce cas, le Groupe s'emploie à réduire son risque potentiel en limitant dans le temps la validité de ses offres et en tenant compte de ce risque au travers du prix proposé.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Le risque de change est identifié au niveau des filiales du Groupe. Les trésoriers des filiales couvrent de façon centralisée ou localement le risque en réalisant des opérations de change à terme, soit avec la Trésorerie Centrale pour les filiales sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, soit avec leurs banques locales pour les autres filiales. L'objectif est de ramener les flux dans la devise fonctionnelle de la filiale.

Modalités de suivi et de couverture de l'exposition métal

Le Groupe a mis en place une centralisation du risque de couverture des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux pour un certain nombre de filiales. Chaque société du Groupe communique ses expositions au département Trésorerie et Métal du Groupe.

Le contrôle de la bonne application des procédures en termes de gestion et de couverture du risque métal se fait via une remontée mensuelle par chaque filiale opérationnelle de son exposition au risque cuivre, aluminium et plomb (exposition en tonnes et en valeur). Ces rapports sont analysés et consolidés au niveau Groupe par la Trésorerie Centrale.

Par ailleurs, la Trésorerie Centrale assure des missions régulières de formation et de contrôle dans les filiales, afin de s'assurer de la bonne compréhension des procédures et de leur application. Elle a de plus développé des modules de formation sur l'intranet du Groupe à l'attention des équipes opérationnelles : personnel de vente, acheteurs, financiers et « opérateurs de couverture », ces derniers étant en charge au quotidien des couvertures de risques sur métaux. Enfin, le département « Audit Interne » examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques métaux lors de ses propres missions d'audit dans les filiales opérationnelles du Groupe.

Pour faire face aux conséquences de la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb), Nexans a pour politique de répercuter dans ses tarifs les prix des métaux et de couvrir son risque soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats de futures sur les bourses des métaux de Londres, de New York et dans une moindre mesure de Shanghai. Au titre de ces règles de gestion, Nexans ne dégage pas de résultat de nature spéculative sur les métaux.

Pour que les unités puissent assurer leur cycle normal d'exploitation, elles doivent néanmoins disposer en permanence d'un stock minimum de métal, appelé « Stock Outil ». Ce Stock Outil correspond aux quantités minimales nécessaires au bon fonctionnement des unités de production. En conséquence, les quantités de métal correspondant au Stock Outil ne sont pas couvertes et restent valorisées à leur coût d'achat initial au sein de la marge opérationnelle. Comme précisé dans la **Note 1.E.c**, le Stock Outil est par contre valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) dans le résultat opérationnel, l'écart entre la valorisation historique et la valorisation au CUMP étant comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat.

La réduction via cession du volume de Stock Outil, sous l'effet d'une évolution structurelle des tonnages nécessaires au fonctionnement d'une entité du fait de réorganisations structurantes pour le Groupe ou d'une variation très sensible et durable du niveau d'activité dans certains métiers, peut se traduire par un impact sur la marge opérationnelle du Groupe.

La marge opérationnelle du Groupe reste par ailleurs partiellement exposée aux fluctuations du prix des métaux non ferreux pour certaines lignes de produits telles que les câbles en cuivre de l'activité système de câblage et les produits du secteur du bâtiment. Pour ces marchés, il y a habituellement une répercussion des variations des prix des métaux non ferreux sur le prix de vente mais avec un décalage dans le temps qui peut induire un impact sur les marges. La vive concurrence sur ces marchés a aussi une influence sur les délais de répercussion des variations de prix.

Conformément à la politique de gestion décrite plus haut, le Groupe ne s'engage sur des flux physiques (commandes de clients ou de fournisseurs pour leur composante cuivre) que pour servir son exploitation et sur des flux futurs (contrats sur le LME, COMEX ou SHFE, voir **Note 26.D** partie « Instruments dérivés sur les métaux ») que dans une logique de couverture. Les principales filiales de Nexans documentent cette couverture conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 (couverture de flux de trésorerie).

D. RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Outre l'exposition commerciale, le risque financier de contrepartie provient principalement des opérations sur dérivés pour couvrir les risques de change et sur les métaux non ferreux ainsi que des placements et dépôts du Groupe auprès d'établissements bancaires.

Risque de crédit client

La diversité des métiers, des bases de clients et l'implantation géographique internationale du Groupe sont des facteurs naturels d'atténuation du risque de crédit client. Aucun client ne représente en effet à la clôture de l'exercice 2020 un encours supérieur à 5% des créances totales du Groupe.

Le Groupe pratique par ailleurs une politique active de gestion et de réduction de son risque de crédit client via une politique de credit management commune au Groupe et déployée aux filiales à l'international. Le Groupe a aussi une assurance-crédit commune pour la plupart des filiales mais une partie des créances clients n'est pas couverte par ce programme d'assurance Groupe. Enfin, les crises économiques et politiques récentes dans le monde, exacerbées fortement par la pandémie Covid-19, ont rendu difficile l'environnement de marché. Un focus particulier a été mené par le Groupe courant 2020 afin d'optimiser les paiements par nos clients pour contenir les retards et les contestations. Le Groupe a subi des réductions dans les garanties par son assureur dans le monde entier liées directement à la pandémie et veille à en réduire l'impact sur le Groupe.

Dérivés de change

Afin de limiter le risque de contrepartie, la politique du Groupe n'autorise, pour les entités ayant des engagements commerciaux à moyen ou long terme, la prise de dérivés de change à plus d'un an qu'avec des contreparties bancaires dont la notation à moyen et long terme est supérieure ou égale à A- chez Standard & Poor's ou A3 chez Moody's. Pour les opérations d'une durée inférieure à un an, les contreparties bancaires autorisées ont des notations à court terme supérieures ou égales à A2 chez Standard & Poor's et P2 chez Moody's. Lorsque ces notations ne peuvent être respectées en raison des conditions bancaires existant dans certains pays, les entités concernées maintiennent une exposition minimum, répartie sur au moins trois banques pour limiter le risque de contrepartie.

Pour les filiales qui ne sont pas sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, le même critère s'applique mais peut souffrir certaines exceptions en particulier pour les filiales situées dans des pays dont la notation souveraine est inférieure aux critères retenus. Dans ce cas, les filiales doivent traiter leurs opérations impliquant un risque de contrepartie, avec des agences ou filiales de groupes bancaires dont la maison mère répond aux critères de risque définis ci-dessus.

Le risque de contrepartie pour ces filiales fait l'objet d'un suivi mensuel spécifique des engagements externes pris par chacune d'entre elles au titre de ses couvertures de change.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

La répartition des montants notionnels (somme des valeurs absolues des notionnels acheteurs et vendeurs) par échéance au 31 décembre 2020 présente par ailleurs une forte exposition à des maturités courtes (filiales placées ou non sous le système centralisé de mise en commun des liquidités) :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2020		2019	
	Montants notionnels Acheteurs	Montants notionnels Vendeurs	Montants notionnels Acheteurs	Montants notionnels Vendeurs
À moins d'un an	2 178	2 171	2 191	2 191
Entre 1 an et 2 ans	229	224	412	404
Entre 2 ans et 3 ans	2	2	3	2
Entre 3 ans et 4 ans	-	-	-	-
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
TOTAL	2 409	2 397	2 606	2 597

Instruments dérivés sur les métaux

Le Groupe Nexans intervient sur trois marchés organisés pour couvrir ses risques sur le cuivre, l'aluminium et dans une moindre mesure le plomb : le LME à Londres, le COMEX à New York et marginalement le SHFE à Shanghai. La quasi-totalité des opérations faites sont des opérations de marché simples d'achat et de vente. En règle générale, le Groupe n'a pas recours au marché des options.

La Trésorerie Centrale traite les opérations pour le compte de la quasi-totalité des filiales, à l'exception à fin décembre 2020 des filiales australienne, néo-zélandaise et chinoises. Les opérations de couverture des métaux non ferreux conclues sur les bourses de matières premières donnent lieu à un risque de contrepartie, susceptible de se matérialiser de deux manières :

- soit par le risque de non recouvrement des éventuels dépôts de liquidités (« appels de marge ») ;
- soit par le risque de remplacement des contrats objets du défaut (exposition de « mise au marché », c'est-à-dire par le risque que les termes du contrat de remplacement soient différents des termes initiaux).

La Trésorerie Centrale gère le risque de contrepartie de ses instruments dérivés via l'application d'une procédure fixant des limites par contrepartie et par nature de transaction. Le niveau de ces limites dépend en particulier de la notation de ces contreparties. Par ailleurs, les transactions effectuées sont régies par des contrats cadres qui permettent de compenser soldes créditeurs et soldes débiteurs sur chaque contrat (contrats des principales associations internationales de futures et d'options).

Le Groupe choisit le plus souvent ses contreparties parmi ses partenaires financiers, à condition que leur notation long terme soit égale ou supérieure à A-/A3. Les contreparties pour lesquelles la notation est entre BBB-/Baa3 et BBB+/Baa1 peuvent être acceptées, mais à condition que l'exposition cumulée du Groupe sur ces contreparties ne dépasse pas 10 millions de dollars américains pour les contreparties notées BBB+ ou BBB, 10 millions de dollars américains pour les contreparties notées BBB-.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, pour des raisons de contrainte horaire, les entités du Groupe traitent avec un courtier australien lequel ne fait pas l'objet d'une notation mais vis-à-vis duquel le montant d'exposition est limité. En Chine, les filiales couvrent leur risque métal sur la bourse des métaux de Shanghai (SHFE) à laquelle n'ont accès que des courtiers locaux.

Par ailleurs, les transactions effectuées sont régies par des contrats cadres (contrats des principales associations internationales de futures et d'options), lesquels permettent, en cas de défaut, d'effectuer une compensation des actifs et des passifs d'une filiale du Groupe envers la contrepartie faisant défaut.

Le risque de contrepartie théorique maximal du Groupe sur ses activités de dérivés métaux peut être mesuré comme la somme des soldes créditeurs (incluant les mises au marché positives) et dépôts de liquidités, une fois ces compensations contractuelles effectuées. Au 31 décembre 2020 ce risque maximum théorique se limite à 49 millions d'euros. Il était de 6 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La répartition des montants notionnels des instruments dérivés sur les métaux (somme des valeurs absolues des notionnels acheteurs et vendeurs) par échéance au 31 décembre 2020 est la suivante :

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2020		2019	
	Montants notionnels Acheteurs	Montants notionnels Vendeurs	Montants notionnels Acheteurs	Montants notionnels Vendeurs
À moins d'un an	353	176	378	182
Entre 1 an et 2 ans	19	-	39	1
Entre 2 ans et 3 ans	0	-	2	-
Entre 3 ans et 4 ans	-	-	-	-
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
TOTAL	372	176	419	183

Les appels de marge au titre des contrats à terme d'achats de cuivre dont la valeur de marché était négative à cette date (voir **Note 18**) représentent un montant de 4 millions d'euros au 31 décembre 2020 (3 millions d'euros au 31 décembre 2019).

En conclusion, l'exposition du Groupe au risque de crédit est limitée. Le Groupe considère que sa gestion du risque de contrepartie est conforme à la pratique du marché mais qu'elle ne peut prémunir les états financiers du Groupe contre un impact important en cas de réalisation de risque systémique.

Risque sur les dépôts et placements

Le tableau ci-après présente le risque de contrepartie sur les dépôts et placements auprès des établissements bancaires des excédents de trésorerie de Nexans Financial Trading Services au 31 décembre 2020. Les dépôts et placements de Nexans Financial Trading Services à cette date s'élèvent à 774 millions d'euros, soit environ 68% du total Groupe.

(Au 31 décembre 2020, en millions d'euros)

NOTATION DE LA CONTREPARTIE (1)	AAA	AA-	A+	A	A-	BBB+	SICAV	Total
Disponibilités	1	56	678	39	-	-	-	774
OPCVM Monétaires Court Terme (2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Certificats de Dépôt / EMTN	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1	56	678	39	-	-	-	774

(1) Selon la notation Standard & Poor's.

(2) Selon la classification AMF.

Pour les autres filiales du Groupe, le risque de contrepartie sur les dépôts et placements est géré selon les principes et procédures décrits en **Note 26.A**.

E. ANALYSES DE SENSIBILITÉ AUX RISQUES DE MARCHÉ

Les paragraphes ci-dessous présentent la sensibilité du résultat et des capitaux propres du Groupe à une variation des principaux risques de marché précédemment identifiés.

Sensibilité aux cours du cuivre

Une fluctuation des cours du cuivre est susceptible d'avoir un impact sur les états financiers tant en termes de résultat ou fonds propres que de besoins de financement du Groupe. Les calculs de sensibilité sont réalisés sur la base d'une hypothèse de hausse des prix du cuivre. Dans le cas d'une baisse des cours du cuivre, les effets seraient de sens opposé.

Une hausse des prix du cuivre aurait pour effet :

- une majoration de la valeur de marché du portefeuille d'engagements papiers cuivre (le Groupe est acheteur net sur les marchés) ;
- une revalorisation du Stock Outil du Groupe ;
- une hausse limitée du besoin en fonds de roulement du Groupe, et donc une hausse limitée de ses besoins de financement (l'éventuel effet positif à court terme des appels de marge n'est pas pris en compte dans la simulation).

Au niveau du Groupe, l'impact sur le besoin en fonds de roulement est limité et résulte principalement du débouclage des dérivés. Des variations significatives peuvent se produire au niveau des entités locales en lien avec les conditions de prix.

La majoration de la valeur de marché des engagements papiers affecterait positivement soit le résultat opérationnel soit les capitaux propres du Groupe en fonction du traitement comptable retenu pour ces instruments dérivés (les dérivés des principales filiales étant documentés comme de la couverture de flux de trésorerie au sens d'IFRS 9).

La revalorisation du Stock Outil aurait un impact positif sur le résultat opérationnel du Groupe.

La simulation qui suit a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes (toute autre hypothèse étant supposée constante et notamment le cours des devises) :

- Hausse de 10% des cours du cuivre constatés au 31 décembre 2020 et 2019, avec translation à l'identique de cet impact sur l'ensemble de la courbe (pas de déformation du *spread* des points de terme).
- Toutes les composantes du besoin en fonds de roulement (stocks, clients et fournisseurs pour leur composante cuivre) seraient affectées par la hausse des prix du cuivre.
- Tonnes de cuivre présentes dans le besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 de respectivement 25 000 et 53 000 tonnes.
- Taux d'intérêt court terme (EURIBOR 3 mois) de -0,55% en 2020 et -0,38% en 2019.
- La simulation mesure l'impact du cas le plus défavorable, dans lequel la hausse du besoin en fonds de roulement serait constante sur l'année, entraînant ainsi une charge financière induite mesurée sur un an (pas de prise en compte de l'effet temporairement positif des appels de marge, ni d'évolution liée au taux de change).
- Nombre de tonnes de cuivre en Stock Outil de respectivement 47 375 et 49 750 tonnes au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019.
- Taux d'impôt théorique de 32,02% en 2020 et 34,43% 2019.

L'impact éventuel de l'évolution des cours du cuivre sur le niveau des dépréciations d'actifs immobilisés (IAS 36) du Groupe ainsi que sur la provision pour dépréciation des stocks n'a pas été considéré dans le cadre de cette simulation, aucun impact mécanique ne pouvant en être déduit.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2020	2019
Impact sur le résultat opérationnel	28	26
Impact sur le résultat financier	0	0
IMPACT NET SUR LE RÉSULTAT (APRÈS IMPÔTS)	19	17
IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES (1) (APRÈS IMPÔTS)	12	13

(1) Hors résultat net de la période.

Sensibilité au dollar américain (USD)

Le dollar américain est la principale devise d'exposition du Groupe.

La simulation est réalisée en considérant une dépréciation de 10 % des cours spot du dollar contre toutes devises par rapport aux cours de clôture du 31 décembre 2020 et 2019 (soit à titre d'illustration, un cours USD/EUR de respectivement 1,35 et 1,24 sans modification de la courbe des points de terme).

Les principaux impacts sur les états financiers du Groupe proviennent de la revalorisation du portefeuille d'instruments dérivés du Groupe en distinguant d'une part les impacts capitaux propres liés à la documentation d'une couverture de flux de trésorerie et, d'autre part, les impacts résultat. Cet effet est compensé par la revalorisation des positions sous-jacentes en dollar comprises dans les portefeuilles clients et fournisseurs ainsi que la dette nette.

Les autres actifs et passifs financiers du Groupe ne sont que de manière exceptionnelle sujets à risque de change. Ils n'ont pas été pris en compte dans la présente simulation.

Les effets de conversion ne sont pas pris en compte dans les tableaux qui suivent.

Sensibilité au 31 décembre 2020 (en millions d'euros)	Impact résultat net (après impôts (2))	Impact capitaux propres (1) (après impôts (2))
Clients et comptes rattachés	(15)	N/A
Comptes bancaires	(5)	N/A
Fournisseurs	11	N/A
Prêts / Emprunts	(1)	-
POSITION NETTE SOUS-JACENTS USD (3)	(10)	-
Portefeuille d'achats à terme (4)	(12)	(11)
Portefeuille de ventes à terme (4)	13	19
POSITION NETTE DÉRIVÉS USD	0	8
IMPACT NET SUR LE GROUPE	(10)	8

(1) Hors résultat net de la période

(2) Taux d'impôt théorique de 32,02 %.

(3) Impact principalement dû à des positions nettes ouvertes dans des pays dont la monnaie est très fortement corrélée au dollar américain.

(4) Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du dollar américain.

Sensibilité au 31 décembre 2019 (en millions d'euros)	Impact résultat net (après impôts (2))	Impact capitaux propres (1) (après impôts (2))
Clients et comptes rattachés	(15)	N/A
Comptes bancaires	(2)	N/A
Fournisseurs	13	N/A
Prêts / Emprunts	(1)	-
POSITION NETTE SOUS-JACENTS USD (3)	(5)	-
Portefeuille d'achats à terme (4)	(16)	(11)
Portefeuille de ventes à terme (4)	12	19
POSITION NETTE DÉRIVÉS USD	(4)	8
IMPACT NET SUR LE GROUPE	(8)	8

(1) Hors résultat net de la période.

(2) Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

(3) Impact principalement dû à des positions nettes ouvertes dans des pays dont la monnaie est très fortement corrélée au dollar américain.

(4) Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du dollar américain.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Sensibilité à la couronne norvégienne (NOK)

Le NOK est une devise de contrepartie essentielle dans les contrats de l'activité de haute tension sous-marine.

La simulation est réalisée en retenant des hypothèses similaires à celles utilisées pour le dollar américain soit une dépréciation de 10% du cours spot du NOK contre toute devise par rapport aux cours de clôture du 31 décembre 2020 et 2019 (soit à titre d'illustration, un cours NOK/EUR de respectivement 11,5 et 10,9) sans modification de la courbe des points de terme.

Sensibilité au 31 décembre 2020 (en millions d'euros)	Impact résultat net (après impôts (2))	Impact capitaux propres (1) (après impôts (2))
Clients - Autres créances	2	N/A
Comptes bancaires	0	N/A
Fournisseurs - Autres Dettes	(2)	N/A
Prêts / Emprunts	7	-
POSITION NETTE SOUS-JACENTS NOK	7	-
Portefeuille d'achats à terme (3)	5	21
Portefeuille de ventes à terme (3)	(8)	(43)
POSITION NETTE DÉRIVÉS NOK	(3)	(22)
Impact net sur le Groupe	4	(22)

(1) Hors résultat net de la période.

(2) Taux d'impôt théorique de 32,02 %.

(3) Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du NOK.

Sensibilité au 31 décembre 2019 (en millions d'euros)	Impact résultat net (après impôts (2))	Impact capitaux propres (1) (après impôts (2))
Clients - Autres créances	3	N/A
Comptes bancaires	1	N/A
Fournisseurs - Autres Dettes	(1)	N/A
Prêts / Emprunts	0	-
POSITION NETTE SOUS-JACENTS NOK	3	-
Portefeuille d'achats à terme (3)	8	13
Portefeuille de ventes à terme (3)	(2)	(35)
POSITION NETTE DÉRIVÉS NOK	6	(21)
Impact net sur le Groupe	9	(21)

(1) Hors résultat net de la période.

(2) Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

(3) Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du NOK.

NOTE 27. Informations complémentaires sur les instruments financiers

A. CATÉGORIES D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe a défini les principales natures d'actifs et de passifs financiers suivantes :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Catégories IFRS 9	Catégorie juste valeur	2020		2019	
			Valeur Comptable	Juste valeur	Valeur Comptable	Juste valeur
ACTIFS						
Titres de participation dans les sociétés non consolidées	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat		26	26	23	23
	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		7	7	7	7
Autres actifs financiers non courants	Prêts & Créances		50	50	44	44
Créances commerciales						
- Actifs sur contrats	Prêts & Créances		94	94	69	69
- Créances clients & comptes rattachés	Prêts & Créances		829	829	1 015	1 015
Dérivés (1)	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	Change: 2	52	52	37	37
		Metal: 1	39	39	12	12
Autres actifs financiers courants	Prêts & Créances		163	163	126	126
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	Dépôts à terme: 2	21	1 142	25	642
		Autres: 1	1 120		617	
PASSIFS						
Dettes financière Brute						
- Emprunts obligataires (2)	Passif financier au coût amorti		787	822	786	835
- Autres dettes financières	Passif financier au coût amorti		428	428	211	211
Dettes commerciales						
- Passifs sur contrats	Passif financier au coût amorti		364	364	256	256
- Fournisseurs & comptes rattachés	Passif financier au coût amorti		1 213	1 213	1 319	1 319
Dérivés (1)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	Change: 2	39	39	34	34
		Metal: 1	6	6	7	7
Autres passifs financiers courants	Passif financier au coût amorti		308	308	304	304

(1) Pour les dérivés documentés comme couverture de flux de trésorerie, le traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ». Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

(2) Dont intérêts courus court terme cf. Note 23.C.

L'endettement à taux fixe du Groupe est essentiellement constitué des emprunts obligataires 2021, 2023 et 2024, et dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. Il comprend également le Prêt Garanti par l'Etat.

La juste valeur des obligations 2021, 2023 et 2024 a été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2020 et inclut les coupons courus à date de clôture. La même méthode avait été appliquée au 31 décembre 2019.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

B. CALCULS DES GAINS ET PERTES NETS

(en millions d'euros)	Gains / Pertes Nets					2020
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	
		À la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation		
OPÉRATIONNEL						
Créances	N/A	N/A	(2)	(3)		(5)
Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	(2)	N/A	N/A		(2)
Passifs financiers au coût amorti	N/A	N/A	(2)	N/A		(2)
Coût de la couverture						1
TOTAL OPÉRATIONNEL	-	(2)	(4)	(3)	-	(8)
FINANCIER						
Titres non consolidés				0		-
Prêts	-	N/A	(3)	(4)		(7)
Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	18	N/A	N/A	N/A	18
Passifs financiers au coût amorti	(40)	N/A	(16)	N/A	N/A	(56)
Coût de la couverture						(1)
TOTAL FINANCIER	(40)	18	(19)	(4)	-	(46)
TOTAL	(40)	15	(23)	(6)	-	(54)

- Les gains et pertes liés aux intérêts sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Coût de l'endettement financier (net) » dès lors qu'ils portent sur les agrégats repris dans la dette financière nette du Groupe (voir **Note 23**).
- Le traitement des impacts résultat relatifs à la juste valeur des dérivés est détaillé ci-avant dans la **Note 26**. Outre les dérivés sur le change et le métal, les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également la juste valeur comptabilisée sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour un montant de 3 millions d'euros en 2020 et 4 millions d'euros en 2019. Cette juste valeur est calculée en prenant en compte les intérêts reçus et versés sur ces instruments ainsi que les gains latents et réalisés.
- Les gains et pertes liés aux écarts de conversion sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges financiers » s'ils portent sur un des agrégats opérationnels comme indiqués dans le tableau ci-avant, ou en tant que composante du « Coût de l'endettement financier (net) » s'ils portent sur un des agrégats de la dette financière nette.
- Les dépréciations portant sur des créances d'exploitation sont comptabilisées au sein du résultat opérationnel, celles portant sur des prêts sont comptabilisées en résultat financier.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

NOTE 28. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec le groupe Quiñenco, actionnaire de référence de Nexans, avec les sociétés associées, avec les sociétés non consolidées et avec les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique, voir **Note 28.C**).

A. RELATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET NON CONSOLIDÉES

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2020	2019
REVENUS		
- Sociétés non consolidées	44	48
- Sociétés associées	3	2
COÛTS DES VENTES		
- Sociétés non consolidées	(10)	(3)
- Sociétés associées	(6)	(7)

Bilan

Les principaux postes concernés sont les suivants :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2020	2019
ACTIFS		
- Sociétés non consolidées	7	9
- Sociétés associées	1	1
DETES / (CRÉANCES) FINANCIERES		
- Sociétés non consolidées	(17)	(15)
- Sociétés associées	-	-
AUTRES PASSIFS		
- Sociétés non consolidées	1	0
- Sociétés associées	1	1

B. RELATIONS AVEC LE GROUPE QUIÑENCO

Au 31 décembre 2020, le groupe Quiñenco détient environ 29% du capital de la Société via ses sociétés Invexans Limited (UK) et Tech Pack (Chili). Le groupe Quiñenco a pris l'engagement à long terme de ne pas demander de représentation au sein du Conseil d'Administration supérieure à trois membres non indépendants dans un Conseil composé de quatorze administrateurs ou, si le Conseil venait à être élargi, une représentation supérieure à un nombre d'administrateurs proportionnel à sa participation.

Les relations contractuelles entre Nexans et le groupe Quiñenco au 31 décembre 2020 sont essentiellement liées au contrat d'acquisition des activités Câbles du groupe Quiñenco en date du 21 février 2008, tel que modifié par un avenant en date du 30 septembre 2008.

Les flux et positions dans le bilan correspondent aux contrats commerciaux avec le groupe Quiñenco et sont retranscrits dans les tableaux présentés ci-avant en **Note 28.A** au sein des lignes « Sociétés associées ».

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

C. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

En 2020 comme en 2019, les Principaux Dirigeants sont les mandataires sociaux et les membres du Comité Exécutif.

Rémunérations totales

Les rémunérations totales pour les Principaux Dirigeants du Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2020	2019
Rémunération au titre du mandat social (1)	1,6	1,4
Rémunération au titre du contrat de travail et avantages en nature (1)	9,4	7,0
Actions de performance (2)	1,8	1,9
Indemnités de départ (1)	-	1,1
Plan d'Intéressement Long Terme (2)	0,0	0,1
Charges sur engagements de retraite (3)	2,3	2,7
RÉMUNÉRATIONS TOTALES	15,2	14,2

(1) Montants versés pendant l'exercice, charges sociales patronales incluses.

(2) Charges comptabilisées durant l'exercice.

(3) Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut le coût des services ainsi que la charge d'intérêt de l'exercice.

Complément d'information quant aux rémunérations des Principaux Dirigeants (dirigeants et mandataires sociaux) :

- Le montant total des engagements au titre des retraites des Principaux Dirigeants, nets de l'actif de couverture, pris par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type s'élève à 3 millions d'euros au 31 décembre 2020 (contre 7 millions d'euros au 31 décembre 2019).
- Le 19 mars 2019, le Conseil d'Administration a adopté un nouveau plan de rémunération à long terme destinés aux principaux *managers* et dirigeants du Groupe qui est un plan d'actions de performance soumis à condition de présence et de performance économique interne et boursière.

Engagements pris à l'égard du Directeur Général

L'ensemble des engagements pris envers Christopher Guérin en tant que Directeur Général est décrit en détail chaque année dans le Document d'Enregistrement Universel, partie « Engagements pris à l'égard du Directeur Général ».

Christopher Guérin bénéficie en tant que Directeur Général des engagements suivants de la Société, autorisés par le Conseil d'Administration du 3 juillet 2018 et approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2019 :

- En cas de révocation de son mandat de Directeur Général, Christopher Guérin bénéficie d'une indemnité égale à deux ans de rémunération globale (fixe et variable) dont le versement est conditionné à l'atteinte d'un taux de réalisation global des objectifs de la rémunération variable annuelle cible d'au moins 60% en moyenne sur les trois exercices précédant la date du départ contraint. Le versement de cette indemnité ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, cette condition étant présumée satisfaite sauf décision contraire du Conseil d'Administration, ou en cas de faute grave. Dans l'éventualité où le départ contraint interviendrait sans que trois exercices n'aient pu s'achever depuis la prise de fonction du Directeur Général, l'indemnité serait égale à une année de la rémunération globale (parts fixe et variable) et la condition de performance s'apprécierait sur les seuls exercices effectivement achevés (un ou deux ans).
- En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Christopher Guérin percevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle (part fixe) plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle (part fixe), versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

Conformément aux dispositions de l'article 23.3 du Code AFEP- MEDEF dans sa version de juin 2018, le Conseil se prononcera en cas de départ de Christopher Guérin sur l'application ou non de l'accord de non-concurrence et pourra y renoncer (auquel cas l'indemnité ne sera pas due).

De plus, conformément aux dispositions de l'article 23.4 du Code AFEP-MEDEF, le versement de l'indemnité de non concurrence sera exclu dès lors que Christopher Guérin fera valoir ses droits à la retraite.

Enfin, conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux pour 2020 décrite à la section 2.5.4, l'ensemble des indemnités de départ (indemnités de fin de mandat et de non-concurrence) ne pourra excéder deux ans de rémunération effective (fixe et variable).

En cas de départ à la retraite, Christopher Guérin bénéficierait des droits acquis au titre du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies mis en place par le Groupe en 2019, en faveur de certains salariés et mandataires sociaux. La cotisation annuelle versée par la Société correspond à 20 % de la rémunération annuelle totale (rémunérations fixe et variable) réellement perçue par le Directeur Général, soit 240 000 euros en 2020.

NOTE 29. Passifs éventuels, litiges

A. ENQUÊTES DE CONCURRENCE

Fin janvier 2009, des enquêtes antitrust ont été lancées dans plusieurs pays contre divers fabricants de câbles, y compris des sociétés du Groupe, en lien avec des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des câbles électriques haute tension sous-marins et souterrains.

Le 7 avril 2014, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées de la décision de la Commission européenne, qui a conclu que Nexans France SAS a participé directement à une entente anticoncurrentielle dans le secteur des câbles électriques haute tension sous-marins et souterrains. La Société a été tenue conjointement et solidairement responsable du paiement d'une partie de l'amende infligée à Nexans France SAS par la Commission européenne.

Début juillet 2014, Nexans France SAS a réglé l'amende de 70,6 millions d'euros imposée par la Commission européenne.

Nexans France SAS et la Société ont fait appel de la décision de la Commission européenne devant le Tribunal de l'Union européenne, lequel a rejeté l'appel le 12 juillet 2018. Nexans France SAS et la Société ont fait appel de l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne devant la Cour de Justice de l'Union européenne, qui a rejeté l'appel le 16 juillet 2020.

En avril 2019, certaines entités du Groupe ont fait l'objet de plaintes de clients introduites devant les tribunaux du Royaume-Uni, des Pays-Bas et d'Italie, contre Nexans et d'autres défendeurs.

Au Royaume-Uni, Scottish and Southern Energy (SSE) a déposé devant les tribunaux britanniques une plainte contre la Société, Nexans France SAS, et certaines sociétés du groupe Prysmian. En septembre 2019, la plainte contre la Société et Nexans France SAS a été abandonnée, sans aucun versement à SSE et chaque partie a supporté sa part des coûts de procédure.

Prysmian est l'un des défendeurs au principal dans certaines actions en dommages et intérêts au Royaume-Uni, initiées par National Grid et Scottish Power en 2015. Ces actions en indemnités ont fait l'objet d'un recours en contribution par Prysmian contre la Société et Nexans France SAS. Prysmian et les autres défendeurs au principal ont transigé avec National Grid et Scottish Power.

Les enquêtes menées dans le secteur des câbles haute tension par les autorités américaines, japonaises, néo-zélandaises et canadiennes ont été clôturées sans sanction. La procédure engagée par l'autorité de la concurrence australienne (« ACCC ») contre Nexans, a été annulée par les tribunaux australiens, les juges ayant refusé de sanctionner Nexans et sa filiale australienne dans le secteur des câbles haute tension dans une affaire impliquant la vente de câbles basse et moyenne tension.

En avril 2017, Vattenfall a lancé une action en indemnisation d'un dommage allégué résultant d'une infraction aux règles de concurrence contre Prysmian et NKT devant la High Court de Londres. Le 12 juin 2020, la Société et Nexans France SAS ont été notifiées d'un recours en contribution déposé par Prysmian. A la suite de leur transfert de la High Court, les deux procédures sont en cours devant la section Concurrence de la Cour d'appel du Royaume-Uni (« UK Competition Appeal Tribunal »).

La société italienne Terna S.p.A. a lancé une action en dommages et intérêts devant le tribunal de Milan. Nexans Italia a soumis ses arguments en défense le 24 octobre 2019, opposant notamment l'irrecevabilité de la demande formée contre la mauvaise personne morale, Nexans Italia n'ayant pas été destinataire de la décision de la Commission. Après une première audience le 13 novembre 2019, le juge a rejeté la demande de Terna le 3 février 2020, pour manque de clarté. Terna a complété sa requête le 11 mai 2020. Le 26 janvier 2021, le juge a confirmé qu'il serait statué sur les arguments de procédure préliminaires en même temps que sur le fonds. Une décision finale n'est pas attendue avant 2022.

La plainte aux Pays-Bas a été déposée conjointement par l'Autorité de l'Electricité et de l'Eau du Bahreïn, le Gulf Cooperation Council Interconnection Authority, le Ministère koweïtien de l'électricité et de l'eau et Oman Electricity Transmission Company, à l'encontre de certaines sociétés du groupe Prysmian et de ses anciens actionnaires, ainsi que du Groupe Nexans et du Groupe ABB. Cette action a été introduite devant le tribunal d'Amsterdam. Le 18 décembre 2019, Nexans et les autres défendeurs ont déposé une requête contestant la compétence de la juridiction saisie. La cour a rendu son jugement le 25 novembre 2020, se déclarant incompétente à l'égard des défendeurs immatriculés hors des Pays-Bas, en ce compris certaines entités du Groupe. La Cour a également ordonné aux demandeurs de payer les frais de procédure. La Cour a sursis à statuer pour la procédure au fonds contre les défendeurs néerlandais jusqu'au 3 mars 2021.

L'enquête menée au Brésil par le « General Superintendence » de l'autorité de concurrence « CADE » dans le secteur des câbles électriques haute tension a été clôturée le 11 février 2019. Le 15 avril le tribunal administratif de CADE a imposé une amende à la Société. Nexans a payé l'amende d'environ 1 million d'euros (équivalent converti du réal brésilien) et a fait appel de la décision.

L'enquête diligentée par l'autorité de la concurrence de Corée du sud (la « KFTC ») dans le secteur des câbles électriques haute tension n'a pas été officiellement clôturée mais Nexans comprend que la prescription devrait pouvoir être considérée comme acquise.

Par ailleurs, les filiales coréennes ont coopéré avec la KFTC dans le cadre d'enquêtes initiées entre 2013 et 2015 dans des secteurs autres que la haute tension. La KFTC a octroyé une immunité totale (et zéro amende) sur 15 de ces enquêtes. Pour 2 autres enquêtes, les filiales coréennes de Nexans se sont vues octroyées une réduction d'amende de 20 % et se sont acquittées d'une amende d'un total de 850 000 euros. Toutes ces enquêtes sont maintenant closes et les risques associés à la majorité des actions en indemnisation émanant de clients liés à ces enquêtes sont également clos.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Le 24 novembre 2017 en Espagne, Nexans Iberia et la Société (en sa qualité de société mère de Nexans Iberia) ont été notifiées d'une décision de l'autorité de la concurrence espagnole (« CNMC »), constatant que Nexans Iberia avait directement participé à des pratiques contraires au droit de la concurrence espagnol dans les secteurs des câbles basse et moyenne tension. La Société a été tenue conjointement et solidairement responsable du paiement d'une partie de l'amende imposée à Nexans Iberia par la CNMC. Début janvier 2018, Nexans Iberia a réglé l'amende de 1,3 million d'euros imposée par la CNMC. Nexans Iberia et la Société ont fait appel de la décision de la CNMC. Le jugement d'appel est attendu en 2021.

Le 27 juillet 2020, Nexans Iberia a été signifiée d'une action en dommages et intérêts intentée par Iberdrola devant la Tribunal de Commerce de Barcelone, sur la base de la décision de la CNMC (décision qui a également sanctionné une filiale d'Iberdrola). La totalité de la demande d'Iberdrola contre les défendeurs, y compris Prysmian et plusieurs producteurs espagnols locaux, se monte à 9,4 millions d'euros. Nexans a soumis ses arguments en défense préliminaires le 11 Août 2020 et la procédure est en cours.

Au 31 décembre 2020, faisant suite à une réévaluation des risques, le Groupe dispose d'une provision pour risques de 70 millions d'euros destinée à couvrir l'ensemble des procédures mentionnées ci-dessus, ainsi que les conséquences directes et indirectes des décisions relatives qui ont été ou seront rendues et en particulier les actions en dommages-intérêts initiées par les clients (existantes ou potentielles). Le montant de la provision est basé sur les estimations du management fondées sur les jurisprudences comparables et sur la base des informations disponibles à ce jour. Étant donné l'importante incertitude concernant l'ampleur des risques liés aux actions en indemnisation éventuelles et / ou aux amendes, la provision comptabilisée pourrait être substantiellement adaptée pour refléter les coûts finaux liés à ces risques.

Les dispositifs de prévention des risques et de conformité du Groupe ont été renforcés de manière régulière et significative au cours des dernières années. Cependant, le Groupe ne peut garantir que tous les risques et problèmes liés à des pratiques non conformes aux règles d'éthique et de conduite des affaires applicables seront entièrement maîtrisés ou éliminés.

Le programme de conformité inclut des mesures de détection susceptibles de générer des enquêtes internes, voire externes. En ligne avec ses communications antérieures, la Société rappelle qu'une issue défavorable dans le cadre de procédures et / ou enquêtes en droit de la concurrence, ainsi que les conséquences liées, sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

B. AUTRES LITIGES ET PROCÉDURES AYANT DONNÉ LIEU À CONSTITUTION DE PROVISIONS

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constituées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte, selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes.

Les risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 31 décembre 2020 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation du Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

C. PASSIFS ÉVENTUELS LIÉS AUX LITIGES, PROCÉDURES ET ENQUÊTES ADMINISTRATIVES

Au 31 décembre 2020, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

NOTE 30. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan jugés significatifs pour le Groupe au 31 décembre 2020 et 2019 sont repris ci-après.

A. ENGAGEMENTS LIÉS AU PÉRIMÈTRE DU GROUPE CONSOLIDÉ

Risques liés aux opérations de fusions, cessions et acquisitions

Les sociétés du Groupe peuvent accorder des garanties de passifs aux acquéreurs des activités cédées, normalement sans mise en place de garanties bancaires ou cautions. Lorsque des événements rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable), soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 22** et à la **Note 29**.

Inversement, les sociétés du Groupe bénéficient dans certaines opérations d'acquisitions de garanties de la part des vendeurs.

En 2020, le Groupe a cédé l'entité Berk-Tek située au Etats-Unis. Dans le cadre du contrat de cession, le Groupe a accordé via deux filiales, l'une américaine, l'autre canadienne, une garantie de passifs dont le montant maximum est de 20 millions de dollars américains, et ce pour une durée de six ans jusqu'en septembre 2026.

Fin 2017, Nexans a investi dans la société IES, leader de la production de solutions de recharge pour les véhicules électriques, à hauteur de 27,8% du capital.

Cette société est consolidée par mise en équivalence. Le contrat d'acquisition prévoit une option de vente pour le cédant.

Acquisition des activités Câbles du groupe Quiñenco

Dans le cadre de l'acquisition des activités Câbles du groupe chilien Quiñenco réalisée le 30 septembre 2008, le Groupe a repris certains litiges en cours ou latents, dont les plus significatifs sont couverts, au-delà d'un mécanisme de franchise, par la garantie de passif consentie par l'entité juridique Invexans SA (anciennement Madeco, Chili) au titre du contrat d'acquisition. Les passifs et passifs éventuels liés à cette acquisition ont par ailleurs fait l'objet d'une provision dans le cadre de l'exercice d'allocation du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

Un accord transactionnel a été conclu le 26 novembre 2012 entre la Société, Nexans Brasil et le groupe Quiñenco en relation avec les montants dus par le groupe Quiñenco à Nexans Brasil à l'issue de procédures civiles, sociales et fiscales au Brésil.

Aux termes de l'accord transactionnel, il a principalement été convenu que le groupe Quiñenco verse à Nexans Brasil un montant forfaitaire d'environ 23,6 millions de Reales (soit l'équivalent d'environ 9,4 millions d'euros). Parallèlement, le groupe Quiñenco est libéré de toute obligation d'indemnisation pour les procédures civiles et sociales encore en cours identifiées dans l'accord transactionnel, sauf si le montant total du préjudice subi par la Société excède une certaine franchise. Un certain nombre de litiges fiscaux au Brésil relatifs à la période précédant l'acquisition ou en cours au moment de l'acquisition et encore ouverts à la date de conclusion de l'accord transactionnel restent régis par les termes des accords antérieurs conclus par les parties. Une partie de ces litiges a été soldée suite à des accords transactionnels conclus entre 2014 et 2017 dans le cadre d'un programme d'amnistie fiscale au Brésil.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

B. ENGAGEMENTS LIÉS AU FINANCEMENT DU GROUPE

Les principaux engagements hors bilan liés au financement du Groupe sont résumés ci-dessous :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Notes	2020	2019
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Crédit syndiqué (1)	26.A	660	660
Sûretés réelles			-
ENGAGEMENTS REÇUS			
Crédit syndiqué – Ligne non utilisée à échéance le 12 décembre 2023	26.A	600	600
Titrisation de créances – Montant maximum de créances cédées	26.A	-	80

(1) Dans le cadre du crédit syndiqué, Nexans s'est engagé à garantir les obligations souscrites par Nexans Financial & Trading Services en faveur des banques parties au contrat.

Les engagements reçus au titre du financement comprennent par ailleurs la garantie donnée par l'Etat français dans le cadre du Prêt Garanti par l'Etat, et qui s'élève à 80% du nominal.

C. ENGAGEMENTS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU GROUPE

Les principaux engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles sont résumés ci-dessous :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Note	2020	2019
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Instruments dérivés d'achat de devises (1)	26	2 409	2 606
Instruments dérivés d'achat de métal	26	372	419
Engagements fermes sur achats d'immobilisations corporelles (2)		65	172
Engagements d'indemnisation de tiers	Voir (a)	3 684	3 319
Contrats Take-or-pay sur achat de cuivre (tonnes)	Voir (b)	119 619	133 766
Autres engagements donnés		-	-
ENGAGEMENTS REÇUS			
Instruments dérivés de vente de devises (1)	26	2 397	2 597
Instruments dérivés de vente de métal	26	176	183
Contrats Take-or-pay sur vente de cuivre (tonnes)	Voir (b)	98 366	116 076
Autres engagements reçus		341	369

(1) Y compris les dérivés couvrant la dette nette du Groupe.

(2) Intègre au 31 décembre 2020 un engagement de 31 millions d'euros relatif à la construction du nouveau câblage.

(a) Engagements d'indemnisation de tiers

- De manière générale, les sociétés du Groupe donnent aux clients des garanties sur la qualité des produits vendus sans mise en place de garanties bancaires ou cautions. Elles ont néanmoins également pris des engagements d'indemnisation auprès de banques ou d'autres tiers, notamment des institutions financières, qui ont émis des garanties ou cautions de bon fonctionnement en faveur de clients et des garanties données en couverture des avances reçues des clients (respectivement 663 millions d'euros et 628 millions d'euros au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019).

Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable), soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 22** et à la **Note 29**.

- Le Groupe a par ailleurs consenti des garanties de maison mère pour un montant de 3 024 millions d'euros au 31 décembre 2020 (2 691 millions d'euros au 31 décembre 2019). Ces dernières comprennent principalement des garanties de performance consenties à des clients.

(b) Contrats Take-or-pay (flux physiques)

Les volumes reportés dans le tableau reprennent les quantités négociées dans le cadre de contrats Take-or-Pay de cuivre dont le prix est fixé à date de clôture de l'exercice, y compris les quantités présentes en stocks. Se référer également à la **Note 26.D**.

D'une façon plus générale, le Groupe prend des engagements fermes vis-à-vis de certains clients ou fournisseurs au titre de contrats Take-or-pay dont les plus significatifs portent sur les approvisionnements en cuivre.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

NOTE 31. Liste des principales sociétés consolidées

Le tableau ci-dessous reprend les principales entités du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2020.

Sociétés par zone géographique	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation (1)
FRANCE			
Nexans S.A.(2)	100%	100%	Consolidante
Nexans Participations	100%	100%	
Lixis	100%	100%	
Nexans France	100%	100%	
Nexans Interface	100%	100%	
Nexans Wires	100%	100%	
Tréfileries and Laminoirs Méditerranée S.A	100%	100%	
Recyclables	36,50%	36,50%	Mise en équivalence
Nexans Power Accessories France	100%	100%	
IES Energy	27,80%	27,80%	Mise en équivalence
Nexans Financial & Trading Services (3)	100%	100%	
BELGIQUE			
Nexans Benelux S.A.	100%	100%	
Nexans Network Solutions NV	100%	100%	
Nexans Services	100%	100%	
Opticable S.A. NV	60%	60%	
ALLEMAGNE			
Nexans Deutschland GmbH	100%	100%	
Metrofunkabel Union GmbH	100%	100%	
Nexans Auto Electric GmbH (4)	100%	100%	
Nexans Power Accessories Deutschland GmbH	100%	100%	
EUROPE DU NORD			
Nexans Nederland BV	100%	100%	
Nexans Norway A/S	100%	100%	
Nexans Subsea Operations	100%	100%	
Nexans Skagerrak	100%	100%	
Nexans Suisse S.A.	100%	100%	
Nexans Re (5)	100%	100%	
Nexans Logistics Ltd	100%	100%	
Nexans Sweden AB	100%	100%	
Nexans Industry Solutions (6)	100%	100%	
EUROPE DU SUD ET DE L'EST			
Nexans Iberia SL	100%	100%	
Nexans Italia SpA	100%	100%	
Nexans Partecipazioni Italia Srl	100%	100%	
Nexans Intercablo SpA	100%	100%	
Nexans Hellas S.A.	100%	100%	
Nexans Power Accessories Czech Republic, spol. s r.o	100%	100%	
Nexans Turkiye Endustri Ve Ticaret AS	100%	100%	

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Sociétés par zone géographique	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation (1)
AMÉRIQUE DU NORD			
Nexans Canada Inc.	100%	100%	
Nexans USA Inc.	100%	100%	
AmerCable Inc.	100%	100%	
Nexans Magnet Wire USA Inc	100%	100%	
Nexans Specialty Holdings USA Inc.	100%	100%	
Nexans Energy USA Inc	100%	100%	
Nexans High Voltage USA Inc.	100%	100%	
AMÉRIQUE DU SUD			
Inercable	100%	100%	
Nexans Chile S.A.	100%	100%	
Colada Continua S.A.	41%	41%	Mise en équivalence
Nexans Colombie	100%	100%	
Indeco Peru (2)	96,73%	96,73%	
Cobrecon	50%	48,36%	Mise en équivalence
Nexans Brasil S.A.	100%	100%	
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT			
Liban Câbles SAL	91,15%	91,15%	
Nexans Maroc (2) (7)	86,46%	86,46%	
Qatar International Cable Company	30,33%	30,33%	Mise en équivalence
Nexans Kabelmetal Ghana Ltd	59,13%	59,13%	
Nexans Côte d'Ivoire	60%	54,45%	
ASIE-PACIFIQUE			
Nexans Hong Kong Ltd	100%	100%	
Nexans Communications (Shanghai) Cable Co. Ltd	100%	100%	
Nexans Singapore	100%	100%	
Nexans China Wire & Cables Co. Ltd	100%	100%	
Nexans (Yanggu) New Rihui Cables Co. Ltd	100%	100%	
Nexans (Suzhou) Cables Solutions Co., Ltd	100%	100%	
Nexans Korea Ltd	99,51%	99,51%	
Kukdong Electric Wire Co. Ltd	97,90%	97,90%	
Nippon High Voltage Cable Corporation	100%	100%	
OLEX Australia Pty Ltd	100%	100%	
OLEX New Zealand Ltd	100%	100%	

(1) Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale sauf indication différente.

(2) Sociétés cotées sur une bourse de valeurs.

(3) Entité assurant la gestion de la trésorerie du Groupe Nexans.

(4) Nexans Auto Electric GmbH, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous-filiales notamment aux États-Unis, en Allemagne, en Roumanie, en Ukraine, en République Tchèque, en Slovaquie, en Tunisie, en Chine, en Bulgarie et au Mexique.

(5) Nexans Re est la captive de réassurance du Groupe.

(6) Nexans Industry Solutions consolide elle-même différentes sous-filiales notamment en Chine et en Pologne.

(7) Nexans Maroc consolide elle-même différentes sous-filiales notamment au Maroc et au Sénégal.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

NOTE 32. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat consolidé 2020, pour chaque Commissaire aux Comptes et pour l'ensemble des entités contrôlées en France, s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	Certification des comptes consolidés	Certification des comptes sociaux	Services autres que la certification des comptes (1)	Total
Mazars	215	143	262	620
PwC	205	150	15	370
TOTAL	420	294	277	991

(1) Les autres services correspondent principalement à des services correspondant à l'ensemble des vérifications qu'un éventuel acquéreur ou investisseur va réaliser avant une transaction

NOTE 33. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement important nécessitant d'être mentionné n'est survenu depuis le 31 décembre 2020.